

Bulletin
édité par le Syndicat
National des Travailleurs
de la
Recherche Scientifique
(S.N.T.R.S.-C.G.T.)
ISSN 0180-5398
CP 50050
Créateur de la Publication
A. MONTANTIN
27, rue de Clugnot
31420 Cazat

AVRIL
MAI
1988
n°266

B R S

SPÉCIAL DOSSIER

TEMOIGNAGES

sur la

RECHERCHE

SOMMAIRE

- PAGE 2-3 En guise d'introduction...
- PAGES 4 à 35 Spécial-Dossier "témoignages sur la
Recherche.
- PAGES 36-37 Compte rendu de l'entrevue du 29
avril avec le Directeur Général du
CNRS.
- PAGES 38-39 Prime de participation à la Recherche
Scientifique, 1er semestre 88.
- PAGE 40 Cotisations syndicales : et pourquoi
pas le PAC ?

**La Sécurité
Sociale
en danger**

**JOURNÉE
D'ACTION
le**

16 JUIN

**à l'appel
de la CGT.**

**ACTION
RECHERCHE**

J E U D I 2 3 J U I N

**POUR LE DEVELOPPEMENT
DE LA RECHERCHE**

**ET LA SATISFACTION
DES REVENDICATIONS**

En guise d'introduction...

La campagne présidentielle a été l'occasion pour les différents candidats de s'exprimer sur leurs programmes et plus particulièrement en ce qui nous concerne sur leur projet concernant la Recherche.

L'heure est donc venue aujourd'hui de passer aux choses concrètes... Nous savons par expérience que la satisfaction de nos revendications procèdera avant tout du nombre d'ITA et de chercheurs que nous saurons rassembler dans l'action pour les défendre.

Pour parvenir à créer le rapport de force nécessaire pour débloquer la situation nous devons débattre avec nos collègues de la situation réelle, de nos propositions et les convaincre d'intervenir avec nous pour obtenir satisfaction.

Ce BRS se veut un outil pour atteindre cet objectif. Il donne des éléments pour apprécier les effets de la politique à laquelle nous avons été confrontés dans notre secteur, et offre avec la lettre-ouverte pétition adressée au gouvernement un support à notre intervention auprès de nos collègues de travail pour les inciter à agir.

QUELLE EST LA SITUATION AUJOURD'HUI ?

Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement de Jacques Chirac s'est attaché à transformer en profondeur l'appareil de recherche publique au premier rang duquel se trouve le CNRS.

Après avoir essayé la manière forte largement inspirée par le projet Foyer de dissolution des EPST (blocage du Comité National) et devant les résistances qu'elle avait suscitées dans la communauté scientifique, le gouvernement a changé de méthode au lendemain du mouvement étudiant et de la démission de Devaquet.

Renonçant à la promulgation de la réforme organique du CNRS, le Ministère et la Direction du CNRS se sont efforcés toutefois de la mettre en oeuvre de façon larvée.

Pour ce faire, la Direction a agi seule, au mépris des instances scientifiques pourtant déjà largement marginalisées.

COMMENT Y VOIR CLAIR ?

Pour tenter de dégager une vision d'ensemble de la politique ainsi mise en oeuvre, pour sensibiliser les personnels et susciter leur mobilisation pour arrêter ses effets destructeurs, le SNTRS-CGT a décidé de faire appel à ses militants.

Ainsi nous publions dans ce B.R.S. les articles qu'ils nous ont adressés, qui permettent de resituer dans le mouvement général les restructurations en cours, et d'éclairer les enjeux qu'elles recouvrent en fournissant des exemples significatifs de transformations des méthodes de gestion des personnels auxquelles les laboratoires, les services sont confrontés.

Ces articles ne sauraient rendre compte à eux seuls de l'ampleur du mouvement de restructuration qui affecte tous les secteurs.

D'autres articles seront nécessaires et nous comptons sur vous pour alimenter cette rubrique.

RESTRUCTURATION ET REDEPLOIEMENT

Cette première série fait apparaître combien l'autoritarisme et la dérèglementation sont parties intégrantes de la restructuration. Celle-ci ne vise pas seulement à mettre les moyens du CNRS à la disposition des groupes industriels ou à pallier les insuffisances de l'Université, mais aussi à réorienter politiquement certaines recherches.

On mesure aussi à quel point la politique et la recherche ne font pas bon ménage quand la première entend se servir de la seconde à des fins politiciennes.

Cette publication permet de mettre en lumière le rôle déterminant que les unités mixtes et les SDI jouent dans la transformation du CNRS en Agence de ressources alors que les effectifs sont en constante régression depuis 2 ans.

Dans ce qui pourrait être une deuxième partie, les exemples font ressortir les moyens utilisés par la Direction pour redéployer les effectifs coûte que coûte et leurs conséquences sur la vie des laboratoires.

ALLER FIN JUIN VERS UNE JOURNÉE NATIONALE D'ACTION

Essayer de rendre compte de la situation telle qu'elle est ne veut pas dire que l'on doit se borner à la constater.

Le SNTRS-CGT a fixé la perspective d'une action en direction du Ministère à la fin juin pour obtenir les moyens nécessaires à la satisfaction de nos revendications.

D'ici là il nous faut convaincre pour rassembler, sensibiliser pour mobiliser.

Chacun de nous a sa part à prendre pour faire circuler la lettre pétition nationale et la faire signer.

Toutes les initiatives qui seront prises par les sections syndicales : assemblées d'adhérents, de personnels, diffusion dans les laboratoires et les services, etc... permettront de donner à notre journée nationale d'action, fin juin, le poids nécessaire pour que nos revendications aboutissent.

Sécurité au danger

L'ensemble du système de protection sociale subit de plus en plus d'attaques, au point qu'aujourd'hui des droits essentiels comme le remboursement des soins, les prestations familiales et vieillesse sont lourdement amputés.

Il est possible par la lutte de stopper cette dégradation de nos conditions de vie.

La C.G.T. organise une JOURNÉE NATIONALE D'ACTION LE 16 JUIN pour la DÉFENSE de la SÉCURITÉ SOCIALE.

Le SNTRS-CGT appelle les Sections à prendre toutes initiatives qui permettront de traduire le 16 JUIN la mobilisation des personnels du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA.

CNRS - AGENCE DE RESSOURCES

Bordeaux est-il un champ
expérimental ? pages 5 à 10

**LES STRUCTURES DIVERSES
D'INTERVENTION
OU LA DEREGLEMENTATION**

Echo du Comité National

pages 10-11

L'AUTORITARISME ROI

Le fait du Prince.

pages 12 à 14

**CEGET : REORIENTATION
POLITIQUE D'UNE RECHERCHE**

Petite histoire bordelaise :
Valade solde le CEGET.

pages 14-15

**LES FAIBLESSES DE L'IERSO :
ALIBI D'UNE DESASSOCIATION ?**

Desassociation de l'Institut
d'Economie Régionale du
Sud-Ouest (IERSO).

pages 16-17

**COOPERATION INTERNATIONALE
ET RESTRICTIONS BUDGETAIRES.**

Sera t-il nécessaire de fermer
les grands instruments nationaux
pour participer au
"Very Large Telescope"

pages 18-19

CNRS - AGENCE DE RESSOURCES

La constitution d'unités mixtes associant le CNRS à des partenaires du secteur public et/ou privé est appelée à jouer un rôle déterminant dans la restructuration du CNRS. La Direction en a fait un des moyens privilégié de la transformation du CNRS en Agence de ressources.

La création d'unités mixtes associant le CNRS à des groupes industriels est encore trop récente pour pouvoir en analyser les conséquences sur pièces....

A Bordeaux, nos camarades sont confrontés à la création d'une unité mixte associant le CNRS, l'Université de Bordeaux I et la Société Européenne de Propulsion.

Les déclarations qui ont présidé à sa constitution, le contenu de la convention, comme les conditions dans lesquelles elle a été passée permettent de se faire une idée des dangers à moyen terme de ce type de structuration.

A propos de la création d'un laboratoire mixte CNRS-Université de BORDEAUX I -Société européenne de propulsion:

Bordeaux est-il un champ expérimental ?

Le CNRS est aujourd'hui un outil majeur de Recherche, riche de compétences multiples. Il remplit un rôle éminent et unique dans notre pays. Reconnu à l'étranger, il est un moteur puissant de la Recherche en France et couvre pratiquement tout le champs des connaissances. Sa structure interne adaptée à la Recherche assure les liaisons interdisciplinaires. Sa compétence et son savoir faire dans de nombreux secteurs scientifiques démontrent son dynamisme.

Dans ces conditions, est-il nécessaire de chercher plus loin les raisons qui font qu'il se trouve aujourd'hui investi ?

De nombreux chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs s'interrogent sur le devenir du CNRS. Qu'en est-il de cette fameuse interface Recherche Fondamentale / Recherche de Développement Industriel ? Quel en est son contenu réel? Les grands équilibres du CNRS seront-ils respectés ?

Ce qui suit devrait nous mettre sur la piste ..

DES ECRITS ET DES FAITS:

Que dit Monsieur Feneuille, Directeur Général du CNRS à propos des Relations Industrielles ? :

(propos recueillis dans le courrier du CNRS: les chemins de la Science.)

" J'ai le plus grand respect pour ce qu'a fait mon prédécesseur et mes prédécesseurs d'une manière générale... Prenez les laboratoires mixtes qui avaient été lancés en 1985-1986, notre objectif est la création d'une cinquantaine de laboratoires mixtes en 5 ans... Ce sont les industriels eux mêmes qui viennent me dire: et si nous faisons un laboratoire mixte ".

" Nous avons fait un très gros effort en nous appuyant beaucoup sur l'Industrie, nous avons créé 3 laboratoires mixtes sur les matériaux avec Saint Gobain, la SEP, Rhône Poulenc ".

..." Comment articuler ces laboratoires sur l'ensemble du dispositif de recherche ? Nous sommes en train de créer avec la SEP à Bordeaux un laboratoire mixte sur les composites thermostructuraux. Simultanément, nous montons un groupement scientifique avec l'ensemble des équipes qui, en France, travaillent sur ce sujet, à Caen, à Limoges, à Nantes, avec le souci de mettre en cohérence la communauté scientifique, mais sous une forme souple."

" La place du CNRS dans le système de Recherche Académique doit être reprecisée... Avec ses laboratoires propres ou mixtes, dans lesquels il a une responsabilité d'orientation et de direction, le CNRS peut entreprendre des actions fortes et structurées au niveau national sans chercher à couvrir la totalité du champ scientifique."

Commentaire

Qui faut-il croire ? Les industriels ou la Direction du CNRS ? N'y aurait-il pas collusion d'intérêts ? En tout état de cause, la porte CNRS est bien ouverte.

Que dit la SEP à propos de la création du laboratoire mixte ?

(écrits recueillis dans son journal interne du mois de février)

- " un partenariat prometteur "
- " Regrouper et faire travailler ensemble des chercheurs du CNRS, de l'Université de Bordeaux 1 et de la SEP, voilà qui n'était pas évident "
- " C'est désormais chose faite depuis la création du laboratoire de COMPOSITES THERMOSTRUCTURAUX dont l'objectif affiché est de préparer leur essor pour le siècle prochain "
- " la vocation de ce laboratoire commun ... sera la Recherche Fondamentale ou appliquée, consistant à créer des connaissances scientifiques sur les composites thermostrostructuraux, c'est à dire les composites à matière céramique appelés CERASEP dans notre société "
- et de conclure " Pour la SEP, il s'agit d'avoir des atouts dans son jeu car les CERASEP sont considérés comme un axe stratégique du développement de notre société et le laboratoire des composites thermostrostructuraux représente un des éléments de notre plan régional. Il est un moyen supplémentaire pour bâtir notre avenir. Ce laboratoire commun permettra à la SEP de renforcer son développement industriel, afin de rester en tête à l'horizon 2000."

Commentaire

Il semble tout à fait logique que la SEP soit satisfaite de ce partenariat:

- parce que le groupe de chercheurs et d'enseignants chercheurs permanents au nombre de 5 provenant du laboratoire de chimie du solide du CNRS effectue des recherches ciblées sur les matériaux composites à matrices céramiques et métalliques. Il faut préciser que seuls les composites à matrices céramiques intéressent actuellement la SEP alors que les composites à matrices métalliques font l'objet de recherches à l'Aérospatiale.
- Il faudra se souvenir que ce laboratoire "commun" devrait permettre de renforcer le développement industriel de la SEP...(avec des créations d'emploi à la clé, ce qui n'est pas écrit.)

Que dit la CGT à Bordeaux ?

Sous l'égide de l'UGICT-CGT, les sections syndicales CGT (SNTRS - UNSES - SEP -Aérospatiale) ont alerté en juin dernier leurs personnels respectifs dans un tract commun sur la création probable d'un laboratoire mixte. Une lettre a été adressée le 10 novembre 1987 au Ministre délégué de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur J.VLADE, cosignée par les sections syndicales CGT (SNTRS - UNSES) et FEN (SNCS -SNESUP). Une copie de la lettre avait été adressée au Directeur Général du CNRS, au Président de l'Université de Bordeaux 1 et au Directeur de la SEP.

Une intervention orale et écrite du représentant CGT (UNSES) auprès du conseil d'Université de Bordeaux 1 au nom du SNTRS et de l'UNSES.

Il ressort de ces interventions

- 1.) Qu'il y a toujours eu rétion d'information officielle. La décision de créer le laboratoire mixte avait été annoncée et décidée par VALADE (déclaration le 26 septembre 1987 dans le journal Sud-Ouest) alors que le conseil d'Université et la commission du Comité National concernés n'avaient pas été encore consultés.

2.) "Que nous n'avions pas de position dogmatique de type pour ou contre. Cependant il convenait d'examiner au cas par cas les tenants et les aboutissants d'une telle démarche pour se prononcer à partir des intérêts des salariés et des retombées possibles sur l'ensemble de la Nation".

3.) "Que la stratégie du tout libéral impulsée par le gouvernement Chirac détourne chaque jour un peu plus nos organismes de recherche et d'enseignement financés par nos concitoyens de leur mission sociale et culturelle".

4.) " Que nous étions déjà très au delà du pilotage par l'aval dénoncé par la communauté scientifique. Il s'agit aujourd'hui d'une intégration pure et simple de certains de nos laboratoires dans les stratégies économiques et industrielles du patronat.

Nous avons dit et écrit:
(intervention au conseil d'Université de Bordeaux 1 le 14 décembre 1987)

- " Quels sont les objectifs scientifiques du projet ?
 - a. la part réservée à la Recherche Fondamentale
 - b. celle réservée à la Recherche de Développement.
 - L'état de financement actuel et future de chacune des parties ?
 - L'état des moyens en personnels actuels ?
 - Peut-on espérer que la confidentialité ne sera pas une entrave à la transparence scientifique ?
 - L'Université et le CNRS sont-ils des partenaires à part entière ?
 - Quelles assurances peut-on avoir que la SEP investisse demain dans notre région ou dans notre pays compte tenu de ses antécédents ?
- (voir Sud-Ouest du 12 juin 87)
- Les retombée industrielles ont-elles été prises en compte dans l'analyse, avec les créations d'emplois y afférant ?"

AUJOURD'HUI UNE REALITE : LA CONVENTION

Financement: coût sur 4 ans : 16 MF
Construction: : 8 MF

CNRS	SEP	Région	Département	TOTAL
4	2	1	1	8

Investissement-Equipement: 8 MF

Ministère de la Recherche: 4 MF
SEP : 4 MF

Total investissement SEP = 37,5 %
Total investissement Public = 62,5 %
(source d'information: document présenté par l'Université de Bordeaux 1 lors de sa séance du 14/12/87.)

MOYENS EN PERSONNELS

PROVENANCE	à la création	Objectif sur 4 ans	
		mini	maxi
Chercheurs CNRS	1 *	5 * 8 *	
Enseignants chercheurs	3 *	5 *	7 *
ITA CNRS	1 *	2 *	3 *
ATOS		0 *	1 *
Ingénieurs SEP	3 *	5 *	5 *
Administratifs SEP	2 *	0	1 *
Post doc à statut CNRS (SEP)		1	1
Post doc contrat SEP		1	1
Invités stagiaires SEP	1	2	2

Thésards cofinancés SEP/CNRS	6	10	14
Thésards Bordeaux 1. SEP	4	6	6
Thésards financés SEP	1		
Etudiants DEA SEP	2	4	4
TOTAL	24	41 53	

* personnels permanent à la création (CNRS-UBX1-SEP) = 10
 * personnel permanent objectif mini (CNRS-UBX1-SEP) = 17
 * personnel permanent objectif maxi (CNRS-UBX1-SEP) = 25

Commentaire:

Peut-on espérer que les thésards après avoir passé leur thèse pourront être embauchés à la SEP ou au CNRS ?

Pourront-ils par exemple être embauchés par l'Aérospatiale compte tenu de la confidentialité prévue durant 15 années dans la convention ?
 (voir ci-après)

CONTENU DE LA CONVENTION

son domaine: Les matériaux composites thermosturcturaux et/ou céramiques.

composition: tripartite: personnel CNRS, Université de Bordeaux-1 et SEP, les chercheurs non-salariés.

implantation: Région Bordelaise. La localisation devra faciliter les échanges avec l'environnement scientifique et l'accès aux équipements collectifs.

Commentaire

VALADE serait sur le point de précipiter la création d'une technopole dans la région Bordelaise. Seraient-ce les prémices d'un champ expérimental où Recherche publique et industrielle seraient mises en "symbiose" et où des moyens lourds seraient affectés par le biais d'investissements publics à la recherche industrielle, c'est à dire à l'industrie elle même ?

Dans cette optique quel est l'avenir du CNRS et de la recherche fondamentale dite de "pointe" ou d'avant-garde, prometteuse ou non ?
 ..

fonctionnement: l'comité de Direction comprenant: 2 représentants du CNRS, 2 représentants de l'Université de Bordeaux 1, 4 représentants de la SEP.

Commentaire:

Voilà un juste équilibre du fonctionnement tripartite !...

Direction: le Directeur est "choisi parmi le personnel chercheur CNRS ou Enseignant chercheur".
 Le Directeur est "responsable de la mise en oeuvre des programmes de recherche".

Le délégué scientifique, nommé par la SEP, "est chargé d'informer la SEP de l'état d'avancement des travaux de recherche, de décider avec le directeur et en accord avec le DVAR des modalités de protection des résultats des travaux, d'examiner avec le directeur tout projet de communication ou de publication afin d'en autoriser, ou le cas échéant, d'en différer la publication".

Commentaire: en fait, il y a une co-direction. La SEP semble avoir bien ficelé la convention.

Statut du personnel:

" Le personnel de chaque partie affecté à l'unité mixte conservera son statut" (encore heureux !...)

" Chaque personnel affecté adhérera au règlement intérieur de l'unité mixte" (donc de la présente convention !...)

Il est précisé que font partie de l'unité mixte: les stagiaires, les thésards, les boursiers... (et les TUC ! ...)

Confidentialité: "Chaque partie s'engage à conserver strictement confidentielle toute information écrite ou verbale transmise par l'autre partie en application de cet accord."

Publication: " Les projets de publications ou de communications seront soumis au Directeur de l'unité et au délégué scientifique".
 " Lorsque les résultats sont susceptibles d'application , leur publication peut être différée sur demande motivée de la SEP en fonction des impératifs de sa vocation industrielle".
 " En revanche, lorsque les résultats consistent en la découverte de principes ou faits scientifiques nouveaux d'ordre théorique... aucune des parties ne peut refuser son accord à une publication ou communication au delà d'un délai de deux ans".

Commentaire: On reste sans voix. Pourquoi 2 ans et pourquoi pas 4 ans !!

Propriété industrielle: " La SEP sera propriétaire exclusive des résultats, brevetables ou non, issus des travaux de l'unité mixte dans le domaine défini à l'article 1 ci-dessus".

Commentaire: Cette phrase est lourde de sens et de conséquences graves. Elle démontre, semble-t-il clairement, que le CNRS et l'Université de Bordeaux n'auront pas négociés leurs intérêts respectifs qui sont ceux de la Nation. Cette phrase veut dire que toutes les publications, même à caractère fondamental, leur appartiennent.

Remarques générales

- L'annonce par le Directeur du CNRS d'une cinquantaine de laboratoires mixtes avec leurs groupements scientifiques (GS) y afférant démontre que sur cinq ans il y aura probablement plusieurs milliers de chercheurs et ITA engagés dans ces formations.

- Il existe par ailleurs une réelle contradiction entre ces propos de Monsieur FENEUILLE concernant des laboratoires propres et mixtes (lettre citée plus haut): "Ils ont une responsabilité d'orientation et de direction" et la réalité des faits que met clairement en évidence la convention.

- a) possibilité de veto sur tous les travaux
- b) la SEP propriétaire exclusive de tous les travaux
- c) la "loi" du secret peut amener la SEP à ne pas donner toute l'information scientifique au Directeur du CNRS et au président de l'Université

Dans ces conditions:

Le Comité National pourra-t-il fonctionner normalement ?
 Pourra-t-on, dans cette instance, porter un jugement scientifique sur ce type de laboratoires ainsi que sur le travail des chercheurs CNRS engagés dans ces formations ?

- Nous devons également constater sur le terrain qu'il existe une lutte âpre entre des groupes industriels pour s'accaparer des créneaux de recherche jugés intéressants. Ces créneaux porteurs permettent ainsi d'amorcer la pompe de la crédibilité scientifique, souvent justifiée, et d'obtenir des dotations importantes de crédits d'horizons divers (CNRS, Ministère de la Recherche Scientifique, Régions, Communauté Economique Européenne, ...).

- Dans ce type de convention, les organismes de recherche publics sont de fait placés sous la tutelle d'industries privées.

La multiplicité de conventions élaborées sous cette forme paraît totalement inacceptable. Hormis le fait que chacune des parties prenantes devrait au moins peser le même poids. Il est intolérable de constater que la convention donne bien trop de "liberté" à l'industriel et c'est peu dire !...

- Est-il superflu de souligner encore que les sommes engagées par l'Etat (MRS et CNRS) et la région représentent un effort de 62,5% du financement total (construction et investissement).

Dans ces conditions:

On serait en droit d'attendre des clause plus équilibrées pour les deux organismes publics concernés.

Par ailleurs, si le pilotage des recherches sera, comme on peut le penser, commandé par des impératifs essentiellement industriels, ce type de structure met en danger à court terme les organismes publics de recherche, comme le CNRS, dont une des forces réside notamment dans sa "capacité d'effectuer une analyse de la conjoncture scientifique et de ses perspectives d'évolution".
 On peut toujours dire qu'une convention peut être dénoncée, elle est

renouvelable tous les 4 ans.
Ces conventions, si elles sont nécessaires, doivent donc être bien pensées, dans l'intérêt des divers partenaires mais aussi du pays qui est en droit d'attendre les retombées sous forme d'emplois et de richesses nouvelles.

Nous ne parlerons pas aujourd'hui de l'importance réelle et malheureusement parfois trop pesante des contrats qui sont nécessaires au fonctionnement des laboratoires CNRS ou universitaires. Il faudra y revenir, ils sont un élément important des glissements des recherches de base vers des recherches plus appliquées.

En conclusion, nous devons tirer rapidement les conséquences de tous ces faits qui se déroulent sous nos yeux, se mettre à l'offensive, les arguments ne manquent pas. Nous n'en avons cité certainement que quelques uns.

Louis RABARDEL
Section de Bordeaux.

LES STRUCTURES DIVERSES D'INTERVENTION OU LA DEREGLEMENTATION

Les SDI sont destinées à permettre une restructuration en profondeur des formations en échappant à tout contrôle du Comité National.

Elles donnent aux Directions Scientifiques les moyens de mener leur politique sur un fond de réduction des effectifs.

Elles reposent sur la précarisation de la recherche dans son mode de fonctionnement, son organisation, l'affectation de ses agents.

Elles instaurent la dérèglementation du CNRS.

Echo du Comité National

Cette session d'automne du Comité national est l'occasion de mettre en place des décisions internes qui réorganisent les structures de par la seule volonté de la Direction.

Une nouvelle catégorie, particulièrement floue, est introduite : les structures diverses d'intervention ou SDI. Nous en avons déjà analysé le sens. Le directeur scientifique peut les créer sans consulter, ni informer, ni rendre compte devant le comité national. Elles répondent à un clientélisme de directeurs qui ont montré ce qu'ils savent faire en ce domaine (on peut, par exemple, museler un président de commission en lui attribuant une SDI...). Elles permettent, en recevant des équipes en difficulté, de créer une marge de manoeuvre, une "caisse noire" que le directeur scientifique pourrait utiliser pour distribuer des moyens sans consulter le comité national.

La direction vient clairement de le souligner par ses jurys d'admission : le Comité national est consultatif. Une structure particulière ne relevant pas de ses prérogatives - quoique de son domaine de compétence - était-elle donc vraiment nécessaire ? Si oui, pourquoi ? Au moment de leur mise en place, interrogeons-nous sur leur utilisation effective : où et pourquoi les directeurs scientifiques ont-ils recours à elles ?

Il ne s'agit, en aucun cas, de système assimilable aux anciennes *aides individuelles* : Elles en diffèrent déjà en ce que l'affectation à un chercheur de moyens particuliers ou de personnels se faisait et reste sous le contrôle du Comité national. Elles en diffèrent aussi dans le principe. Les aides individuelles permettaient d'attribuer une aide à des chercheurs isolés ou des enseignants chercheurs. Fréquemment utilisées dans des disciplines en cours de structuration, elles concernaient peu les équipements. Les ITA faisaient souvent office de secrétaires particuliers. La technisation croissante des disciplines, même dites d'érudition, et les collaborations nécessaires entre disciplines ont rendu archaïques voir obsolètes ce mode d'organisation de la recherche. Aussi la précédente direction a-t-elle décidé l'extinction de ce type d'aides.

Par les *SDI*, la direction se donne les moyens de maintenir une recherche organisée sans l'accompagner d'une reconnaissance légitime. Ce qui lui permet de structurer à sa façon, là où elle le souhaite, comme elle le souhaite. Cela lui permet aussi de faire autre chose au même endroit le lendemain sans que personne n'ait théoriquement rien à dire. Officiellement un des objectifs des SDI est de donner le temps à une équipe dissoute de proposer d'autres projets. Il s'agit, dans les faits, de diminuer les formations reconnues en douceur sans toucher en apparence au potentiel scientifique.

On assiste bel et bien à l'instauration d'une *déréglementation*. D'une part la Direction met en place des structures précaires parallèles aux structures officielles au nom de la souplesse puisqu'il s'agit de recueillir là tous les cas de figures qui ne rentreraient pas dans les structures bien définies, mises elles en concurrence sauvage. D'autre part, elle instaure à coté des emplois précaires, la précarité de la fonction et la précarité de l'affectation. Derrière le discours libéral se cache une précarisation du système même de recherche, dans son mode de fonctionnement, d'organisation, d'affectation des agents. Des structures durables et du personnel stable demeurent peut-être pour des opérations lourdes ou plus fondamentales. Mais l'essentiel de la recherche, sur des opérations à plus ou moins long terme, deviendrait assurée par des structures provisoires et par des affectations provisoires. On peut mettre en parallèle un projet que la Direction générale semblerait préparer, d'avoir au CNRS des "ITA volants".

Quelles possibilités réelles, ces personnels ainsi précarisés ont-ils d'exercer de manière efficace leur qualification, d'accroître leur compétences ? Ne risquent-ils pas d'être pénalisés dans un déroulement normal de carrière, soumis à une mobilité forcée qui ne dirait pas son nom ? Elément fondamental du travail scientifique, l'accumulation des connaissances ne doit pas être confondue avec multiplication des expériences. D'autre part les incitations à la mobilité sont déjà nombreuses et préalables actuellement à l'obtention d'une catégorie supérieure ou d'un complément de temps.

Les élus au Comité national doivent faire le point des SDI créées : quels sont les champs de recherche qui sont ainsi déstabilisés, combien d'agents sont concernés. Ils doivent avec l'aide des sections syndicales et des responsables régionaux aider les personnels à analyser la situation ; cela n'est pas toujours facile car ces derniers voient dans la création d'une SDI la possibilité pour leur unité dissoute de survivre. Ils doivent avec les personnels concernés élaborer des propositions.

Annick KIEFFER
Section IRESO Paris.

L'AUTORITARISME ROI

L'application de la politique gouvernementale en matière de recherche du CNRS passe par la remise en cause de son fonctionnement qui, s'il n'était pas suffisamment démocratique pour nous, l'était encore trop pour la Direction.

Le fait du Prince.

Voici maintenant 18 mois qu'une nouvelle équipe a été mise en place à la tête du CNRS. Un premier bilan s'impose : s'accumulent les faits qui font converger l'autocratie et ses compléments, la déreglementation, le démentèlement des structures tant soit peu démocratiques sans que pour autant ne soient, jusqu'à présent, touchés ni le décret-cadre ni même le statut.

Le nouveau Comité national, s'il est en place, a été modifié dans sa composition et ses prérogatives : c'est une phase nécessaire à qui veut s'assurer le contrôle de l'organisme. Nous en avons, dès la mise en place des jurys en 1986, analysé le sens.

La première tâche qu'a du effectuer le nouveau Comité national a été de valider les décisions prises par le Comité précédent ou les directions scientifiques : les propositions de certains jurys d'admissibilité du Comité national précédent, particulièrement ceux du SHS, ont été remises en cause par les jury d'admission du nouveau Comité national comme jamais aucun Directoire, Conseil scientifique ou Conseil de département n'avait osé le faire. Il faut ajouter qu'il y a eu de très fortes interventions personnelles du Directeur général sur des dossiers qui n'ont rien à voir, de près ou de loin, avec sa discipline d'origine. S'agissait-il de bien indiquer à la communauté scientifique que les sections ne sont que consultatives ?

Dès la tenue des premières CAP, l'administration a montré sa détermination à contourner, chaque fois que c'était possible, le travail des élus du personnel : préclassement des agents au sein des laboratoires, préclassement régional, liste de nom préétablie par l'administration qui privilégie certains laboratoires ou certains agents sans afficher ses critères. Par ailleurs de trop nombreux exemples montrent que le principe de l'égalité entre candidats lors des concours n'est pas respectée et que les jurys subissent des pressions en faveur de tel ou tel candidat.

La commission de mobilité où siègent des représentants syndicaux voit son rôle confiné à celui d'une chambre d'enregistrement : l'affichage d'un poste sur un laboratoire est de la seule compétence du Directeur scientifique, l'acceptation du candidat dépendant du responsable du laboratoire concerné. L'appréciation de ce dernier pèse lourdement dans le dossier de tout agent qui postule à une promotion ou qui passe en évaluation.

Si le Directeur général se plaît à s'adresser directement aux personnels, sa politique de développement de la communication est axée vers des partenaires extérieurs, essentiellement les entreprises, au détriment d'une réelle politique de communication interne. L'accès à l'information devient un acte volontaire évidemment plus facile dans les concentrations que dans les isolats : ainsi la lettre bleu passe sur Minitel. L'information est cloisonnée : chacun ne recevra que celle relative à son secteur. Faut-il interpréter cela comme un petit pas en direction du projet Foyer ? Enfin le Courrier du CNRS qui présentait une riche information sur l'activité de l'organisme est supprimé. A sa place une "feuille de chou" diffuse des informations de seconde main, totalement déconnectées de la présentation d'une politique scientifique puisqu'y apparaissent comme faisant partie de la richesse de l'organisme des laboratoires, des techniques ou des

disciplines que tout le monde sait en voie de suppression ou d'extinction. Il semble que le critère de choix soit d'être susceptibles d'intéresser un public dont la responsable estime le quotient intellectuel égal à zéro.

De plus en plus les salaires sont individualisés. Là encore on ne touche pas au principe d'un salaire lié à la fois à la qualification et à l'ancienneté, tel que prévu par le statut. Mais on intervient par le biais des primes : primes exceptionnelles pour certains laboratoires (sur quels critères ?), primes pour certains agents relevant de la seule décision du Directeur scientifique ou du responsable d'Unité, primes pour certaines spécialités techniques.

Les agents sont précorisés. Les SDI en particulier, permettent des affectations hors des structures légitimes, par seule décision du Directeur scientifique sans consultation ni information des instances consultatives. Des unités de services sont créées çà et là sans consultation des instances compétentes qu'il suffit d'informer. Certaines sont présentées comme la normalisation de structures existantes; il s'agit, dans les faits, de véritables restructurations avec redéfinition des missions sans que les personnels y soient associés, d'un remodelage du collectif de travail allant jusqu'à réembaucher le personnel en place par voie d'affichage sur leur propre profil ou mieux encore en redéfinissant autoritairement les postes. C'est aujourd'hui ce que vivent les personnels du CNRS-audiovisuel et du groupement communication à l'occasion du transfert à Meudon.

Le dernier épisode spectaculaire de cette politique est bien la remise en cause à grande échelle par les jurys d'admission interdisciplinaires des recrutements proposés dans les sections du Comité national par les jurys d'admissibilité. S'il avait été possible d'interpréter les précédentes interventions de classement comme une simple remise en cause du Comité national précédent où pesaient davantage les élus du personnel, c'est aujourd'hui le problème de fond qui est posé : pourquoi, lors de la promulgation du décret-cadre de l'organisme, le gouvernement d'alors a-t-il introduit une dérogation au statut général de la Fonction publique en instaurant deux jurys à deux niveaux différents pour un même concours, un jury d'admissibilité au niveau de la section et un jury d'admission situé, selon le grade postulé, au niveau du département ou de l'ensemble de l'organisme ? C'était enlever à la section du Comité national la maîtrise du développement de sa discipline et instaurer un contrôle politique du recrutement et des promotions de chercheurs. Rappelons que la place des Directeurs scientifiques nommés par le Ministre y est déterminante, à côté des personnes désignées par la Direction. C'est, en fait, le Ministère qui contrôle : l'autonomie de la recherche est un vieux souvenir.

Cela revient aussi à favoriser l'uniformisation des critères d'évaluation. La compétence d'un scientifique n'étant pas universelle, de tels jurys ne peuvent qu'utiliser des critères techniques uniformes de faits prévalents dans certaines sciences dites dures, déconnectés du processus réel de production de connaissances au sein de chaque discipline. On aboutit ainsi à la marginalisation de secteurs tels les Sciences de la Vie ou les Sciences de l'Homme et de la Société, marginalisation dont les nommés de droite, les plus réactionnaires, tel Chaunu, se sont alarmés. Il faut dire que les nommés sont directement interpellés : leurs compétences sont tout aussi peu reconnues que celles des élus. Avaient-ils été nommés pour ça ? Seraient-ils, eux aussi, uniquement consultatifs, comités d'experts que d'autres comités d'experts moins compétents mais légitimes peuvent contrer ?

La place du SHS à l'intérieur du CNRS semble sérieusement contestée., ce que facilite l'incapacité du directeur scientifique concerné à défendre ses dossiers. Et le Directeur général peut se permettre de réunir les présidents de commissions du secteur pour les gourmander d'avoir "mal travaillé" ! De nouveau se profile, avec encore plus de précision, le projet Foyer.

Un bilan ne saurait oublier qu'une réforme aussi importante que celle qui concerne la création de nouvelles structures, l'organisation des unités et leur suppression dépend d'une simple note du Directeur général, désigné par le Ministre. Il y a bien là le fait du Prince... Il y a surtout direction et contrôle politique renforcé de l'organisme sans que puissent intervenir ni les partenaires sociaux ni les acteurs de la recherche. On est bien loin des idées qui avaient animé le Colloque de la recherche.

Claudine KARLIN
Section Musée de l'Homme Paris.

CEGET : REORIENTATION POLITIQUE D'UNE RECHERCHE

La Direction Scientifique du secteur Sciences Humaines et Sociales manœuvre depuis des mois pour imposer un nouveau directeur au CEGET, le plus important laboratoire propre de la discipline.

Derrière les pressions exercées se profile l'enjeu politique d'un changement d'orientation scientifique: les recherches du CEGET sur les pays en voie de développement gênent le pouvoir.

Petite histoire bordelaise : Valade solde le CEGET.

Début 1987 : Valade devient Ministre de la Recherche. Auparavant, les tropicalistes de l'UFR de Géographie de Bordeaux III avaient lancé auprès du C.N.R.S. une campagne contre la Direction et le fonctionnement du CEGET, par le moyen d'une pétition signée par leur clientèle. But à court terme : destabiliser le laboratoire. But à moyen terme, réimposer à la tête du CEGET un des leurs, et remettre la main sur un laboratoire national, le plus gros dans la spécialité.

Fin 1987 : Valade n'est plus ministre que pour quelques mois. Ses amis bordelais veulent aller vite, car le CEGET vient à renouvellement en janvier 1988. Sous les pressions répétées du rectorat de Bordeaux et de Valade, la Direction des Sciences de l'Homme et de la Société, sans appel à candidature, avance le nom de son candidat unique : un tropicaliste de Bordeaux III bien que cette université n'ait jamais répondu aux demandes de conventions proposées par le CEGET. Consulté début janvier, le Conseil de Laboratoire, à par une majorité des deux tiers, refusé de se prononcer sur le nom d'un candidat unique qui n'a pas même accepté d'exposer devant le conseil ce que serait sa politique scientifique et le type de relations qu'il entendait renforcer entre le laboratoire et l'Université, ni ce que serait sa politique du personnel (recrutement, remplacement après retraite, statuts).

Dans quelques jours le Comité National et le Conseil Scientifique du CEGET devront se prononcer sur la future direction. Par delà les péripéties bordelaises, quels sont les vrais enjeux scientifiques ?

L'illustration d'une politique générale : Valade reprend en main la recherche sur le Tiers-Monde et transforme le C.N.R.S. en agence de ressources.

Le sort du CEGET illustre parfaitement la politique de Valade qui va même ici, dans son fief bordelais, au-delà des intentions officiellement affichées. Il veut appliquer à ce laboratoire propre, à vocation nationale, le type de solution que Feneuille, Directeur Général du C.N.R.S., propose pour les unités associées : "dans les unités associées, le C.N.R.S. ne devrait jouer que son rôle d'agence de ressources et renoncerait aux actions de direction ou d'orientation. Il n'aurait qu'un rôle d'évaluation et de soutien, en moyens financiers et en personnel".

Il faut comprendre que cette opération va aussi dans le sens de la reprise en main de la recherche publique française sur le Tiers-Monde : l'ORSTOM a été normalisé par Valade ; les sciences sociales y sont mises au pas. On voit ce que cela signifie : quand un Directeur de recherche, Kohler, publie une analyse de la situation en Nouvelle Calédonie qui contrarie le gouvernement, le Président de l'ORSTOM demande son rapatriement !

Le Directeur scientifique des S.H.S. cède de son côté à un groupe de pression aujourd'hui politiquement puissant, et veut confier son plus gros laboratoire propre de géographie à un département universitaire qui n'a fait lui-même l'objet d'aucune évaluation. La tradition tropicaliste bordelaise qui a fondé le laboratoire en 1968 l'a conduit à la crise dans les années 80. Le laboratoire commence à peine à s'en relever. La politique, de réorientation et d'ouverture aux Universités (et pas seulement à Bordeaux III) et aux grands organismes de recherche (IGN, CNES, CIRAD entre autres...) menée depuis quatre ans risque d'être remise en cause. La Direction scientifique feint aussi d'ignorer les débats conduits ces dernières années au sein de la géographie et des autres sciences humaines sur l'approche des pays du monde tropical et de leur développement. L'option, reconnue comme tentante par Lautman, Directeur des S.H.S., d'un laboratoire pluridisciplinaire d'étude du développement, n'a fait l'objet d'aucune consultation sérieuses de sa part. On cherche donc à imposer à la va-vite avant les prochaines échéances électorales une solution qui satisfait les intérêts de quelques universitaires proches du Syndicat Autonome, ou soutenus par lui. Veut-on ainsi priver le C.N.R.S. d'un centre de réflexion critique sur les problèmes du développement ?

Halte à la reculade !

Nous nous opposons résolument à ce qu'une solution hâtive de direction du CEGET, conçue largement en fonction d'intérêts particuliers, soit imposée par un Ministre en période pré-électorale, soucieux de satisfaire sa clientèle régionale avant de quitter son ministère.

La Direction Scientifique des S.H.S., la section du Comité National et le Conseil Scientifique du laboratoire vont dans les prochains jours se prononcer sur l'avenir du CEGET. Nous en appellons à eux pour refuser de brader le laboratoire, et pour mettre en place une large consultation de la communauté scientifique pour que l'outil précieux que représente le CEGET soit adapté aux besoins de la recherche sur l'évolution d'une large partie du monde, et puisse pratiquer une géographie du développement ouverte à la pluridisciplinarité et non coupée du mouvement des Sciences de l'Homme et de la Société.

En cette fin du XXème siècle, un grand laboratoire du C.N.R.S. a mieux à faire qu'à convoler avec cette "Fondation Internationale des Tropiques" que la Chambre de Commerce de Bordeaux, a mise en place avec l'approbation de Valade : nous ne voulons pas être, version 1990, ce que les géographes coloniaux ont été jadis : des chercheurs et ITA mis au service d'intérêts marchands à courte vue. Nous ne voulons pas être non plus des chercheurs chaperonnés par une géographie tropicale à la traîne des grandes questions que se posent aujourd'hui en France les Sciences de l'Homme et de la Société.

LES FAIBLESSES DE L'IERSO : ALIBI D'UNE DESASSOCIATION ?

La restructuration en profondeur du CNRS passe par la déstructuration de nombreuses équipes existantes. La Direction du CNRS utilise habilement les faiblesses de certaines unités pour les désassocier. Elle s'abrite ainsi derrière des difficultés objectives pour régler des problèmes politiques.

Desassociation de l'Institut d'Economie Régionale du Sud-Ouest (IERSO).

Les faits

1) La commission 36 (Sciences de l'économie et de la gestion) a donné en février un avis défavorable (6 oui, 6 non, 4 abst.) à la demande de renouvellement de l'U A 916 (ex ERA 72), très "vieille" équipe "d'économie régionale" comportant outre des enseignants chercheurs (professeurs, maîtres assistants, assistants) et divers hors-statuts (boursiers, thésards, vacataires sur contrat) huit personnes CNRS:

1 DR (géographe); 4 IE (dont une sociologue); une 2B (largement déclassée, reconnue du niveau 5+); deux demi-postes (3A et 1B) dont le complément est en vain reclassé depuis des années. Tous les ITA sont de faux ITA, polyvalents, utilisés tantôt à des recherches (y compris recherche personnelle (thèse) tantôt à d'autres tâches suivant les besoins de l'équipe (contrats par exemple).

2) Les reproches officiels du rapporteur, confirmés oralement par les représentants syndicaux et le Président de la Commission sont:

"éclatement des recherches, manque de cohésion de l'équipe, trop peu de chercheurs CNRS (pas d'économistes), on ne voit pas à quoi servent les ITA"

3) Sur la question du SNCS (nous n'avons plus de représentant SNTRS) le Directeur Scientifique répond "qu'il fait son affaire (sic) des problèmes des personnels".

Les causes

1) Dans le milieu des économistes, l'économie régionale est une branche de plus en plus marginalisée par les économètres, mathématiciens, gestionnaires qui insistent sur l'aspect régionaliste et ignorent (ou font semblant d'ignorer) la dimension analyse spatiale, comparaison internationale. De plus la fonction sociale de certaines recherches n'est pas reconnue comme recherche fondamentale...

La contradiction réside aussi dans la demande du CNRS que les recherches soient prises en compte par les régions (au sens politique et financier du terme) et le reproche du même CNRS de recherche régionale trop appliquée.

2) La Commission Economie s'est vue depuis longtemps reprocher son émiettement en nombreuses équipes et le souhait de restructuration a souvent été exprimé pour valoriser les équipements (notamment informatique et documentation). Un exemple réussi de fédération avait abouti à Nanterre, encouragé par la précédente commission. Le "site" bordelais n'a pas su (voulu) se réorganiser à temps (les personnels auraient proposé un montage mais les Directeurs étaient plus que réticents).

4) Probablement existait-il des règlements de compte échappant à toute logique scientifique et reflétant les changements de tendance politique de la Commission.

5) Cause immédiate et tangible: le rapporteur n'aurait eu entre les mains qu'un document daté de 87 "complément" du rapport 86 et non le rapport 86 qui reprenait dans le détail les pistes de recherche

- * et les personnes qui y participaient.
- * dynamique spatiale, planification, intervention publique, Aquitaine, Europe, Salaires, nouvelles technologies, théorie du territoire.

6) Il existe des causes internes, des disfonctionnements entre les personnels enseignants et chercheurs: Les enseignants avaient tendance à considérer le personnel CNRS comme "gêneur", trop remuant, cherchant à organiser une marche collective de l'équipe, insistant sur la nécessité du fonctionnement d'un conseil de labo (jugé utile par les enseignants) ... faisant avancer la réflexion collective sur l'informatique, sur la formation permanente...

Un des Directeurs a même affirmé "qu'on travaillerait mieux sans CNRS"..
.(chiche !)

L'après-désassociation

1) Aucune notification officielle n'est parvenue à ce jour (27 avril) aux personnels CNRS qui ignorent même la date de la désassociation.

2) Les huit personnes concernées ont écrit au Directeur Scientifique pour lui demander une rencontre afin d'envisager des solutions. Aucune réponse.

3) Le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN ont appuyé par lettre cette demande, soulignant qu'il y avait un potentiel scientifique à ne pas gaspiller. Aucune réponse écrite (...une vague promesse orale de Lautmann pour... après Pâques ...(ou la trinité ?)

4) L'équipe non CNRS se réorganise: Le Directeur a obtenu une entrevue avec Lautmann et l'assurance de garder deux ITA (les deux mi-temps).

5) Les personnels CNRS recherchent individuellement ou collectivement des points de chute possible pour ne pas

être démunis lorsque la Direction fera des propositions...

Dans le milieu SHS bordelais

La nouvelle de la désassociation de l'IERSO a surpris profondément. D'autant qu'il n'y avait eu aucun signe avant-coureur: l'examen précédent s'était passé sans problème, il n'y avait eu aucun message comme cela avait été le cas pour d'autres équipes d'économie régionale. Au niveau même du CNRS les membres de l'équipe participaient à une ATP (femmes), une ARC (énergie), un GRECO (GRAL), l'équipe avait accueilli en 3 ans et avec l'accord des Directeurs Scientifiques successifs 1 chercheur géographe, 1 ingénieur d'études sociologue, 1 ingénieur d'études, la Direction Scientifique avait accordé en 1987 60000 Frcs de crédit supplémentaire pour équipement informatique (micro et PS 2 étaient arrivés en décembre), c'est dire l'étonnement de tous (même si chacun pensait que les disfonctionnements internes provoqueraient à terme un éclatement).

Mais ce n'est pas si simple...

Déjà depuis l'automne dernier, les universitaires de Bordeaux annonçaient leur intention de "récupérer" des bureaux pour l'enseignement... La désassociation va leur faciliter le travail. De plus cette désassociation en économie intervient en même temps que celle de LASIC en Histoire (6 ITA) et que la reprise de la direction du CEGET (labo propre CNRS) par un universitaire géographe bordelais...

Il semble que la "péripétie" qui touche l'IERSO ne soit que la partie d'un ensemble beaucoup plus large. Hasard?... Difficile d'y croire dans la mesure où tout dépend du seul directeur scientifique de SHS. Démantèlement au profit de l'Université ? difficile de l'affirmer tant que toutes les décisions ne sont pas prises... Au fait, le Ministre de la Recherche et des Universités n'est-il pas le Bordelais VALADE, universitaire évidemment.

Michèle BARATRA
Section de Bordeaux.

COOPERATION INTERNATIONALE ET RESTRICTIONS BUDGETAIRES.

La réduction des moyens consacrés à la recherche publique pèse sur la participation de la France aux grands projets internationaux. Elle peut se traduire, comme en astronomie, par l'abandon d'une partie du potentiel national.

Sera t-il nécessaire de fermer les grands instruments nationaux pour participer au "Very Large Telescope"

Depuis plusieurs années, au cours de différents conseils et comités des Sciences de l'Univers, lorsque l'on parle des grands projets de "l'astronomie de l'an 2000" il est question de compenser les dépenses de ces nouveaux projets par des suppressions d'opérations existantes réputées trop coûteuses et non productives de "bonne science". Petit à petit, au cours des discussions, l'idée a été gagnée auprès des membres des commissions que l'astronomie française ne pourrait participer à ce grand projet Européen de l'E.S.O., le V.L.T. (very large telescope), sans faire de sérieuses coupes dans son budget courant.

Maintenant que nous savons que le CNRS a adopté le projet V.L.T. et que son budget d'études est fixé pour 1988 à 6 millions de francs (cf Le Monde du 25-11-87) nous nous interrogeons sur le choix des sacrifices budgétaires acceptés par la Communauté Astronomique Française... Les économies à faire en contrepartie de notre participation au V.L.T devant être importantes, celles-ci devraient obligatoirement porter sur des grandes opérations nationales ; or, parmi tous les instruments actuellement en service dans les différents observatoires (CERGA à Grasse, Nancy, Pic du Midi et Observatoire de Haute Provence) deux instruments semblaient correspondre aux critères définis par les spécialistes des commissions: trop coûteux pour leur rendement scientifique et ne suscitant pas un immense intérêt au sein de la communauté scientifique nationale, l'on parlait fréquemment à ce sujet du 2mètres du Pic du Midi et du Schmidt du CERGA.

Mais le choix de ces instruments à sacrifier sur l'autel de la "Science du 21ème Siècle" n'est pas du tout justifié et correspondrait à un gigantesque gachis financier, humain et scientifique, car ces deux instruments (nouveaux, une dizaine d'années d'existence) commencent seulement à produire des résultats significatifs et sont réputés de très bon niveau.

Pourquoi a-t-il fallu attendre plus d'une décennie pour obtenir ce niveau d'exploitation ? Simplement parce que les responsables de l'Astronomie dans le pays et la communauté dans son ensemble n'a pas fait le minimum nécessaire pour soutenir le développement de ces instruments après que les moyens aient été donnés pour les construire et les implanter, bien que des recommandations aient été données régulièrement par le Comité National pour aller dans ce sens, dans ce bon sens dirions nous: pas de poste d'ingénieurs ou techniciens spécialisés, pas de jeunes scientifiques affectés à ces opérations nouvelles, pas de moyens financiers suffisants, pour remédier à certaines faiblesses de l'instrument. Il est donc normal que les résultats aient été assez longs à se produire, et c'est juste au moment précis où ceux-ci (les résultats) se présentent que l'on remet en question leur existence.

- Les utilisateurs du 2m du Pic ont, dès l'expression de ces rumeurs, constitué un comité de défense et sont parvenus à arracher l'assurance que le fonctionnement continuerait pour l'instant.

- Mais pour le Schmidt, les utilisateurs et personnels ne se sont pas autrement émus de ces menaces : les résultats obtenus avec ce télescope

étant fort satisfaisants et en tous points comparables à ceux connus sur d'autres Schmidt, ce qui permet de lire dans un document de l'INSU que ce Schmidt est le cinquième dans le monde par son importance et sa qualité. De plus une photographie de cet instrument en fonctionnement illustre une des activités de l'Astronomie dans la plaquette du rapport annuel 1986 du CNRS. Par ailleurs, le budget total engagé à ce jour pour cet instrument est de l'ordre de 50 millions de francs et il ne faut pas oublier non plus que le choix du site de "Caussole" a été fait très précisément pour la qualité qui correspondait aux besoins du Schmidt.

Quelle a donc été leur surprise lorsqu'ils ont été informés que le budget de fonctionnement de leur instrument était amputé des 5/6ème du montant de la demande initiale et que le chiffre accordé était si ridiculement faible qu'il ne leur permettrait pas de fonctionner. Le conseil scientifique du CERGA et de l'observatoire de Nice réunis en catastrophe (et en assemblée extraordinaire) sur ce problème a donc décidé dans sa majorité d'assumer sur son budget de fonctionnement la poursuite du programme de travail du Schmidt pour l'année 1988. Un comité de sages est chargé de réaliser un document qui fera le point de l'activité de l'instrument: programme de travail, réalisation, coopérations internationales et nationales, découvertes, plan de charges et projets pour l'avenir. Avec ce document, les décideurs de la communauté astronomique devront prendre toutes les responsabilités, car, à ce jour, aucune décision officielle n'a été exprimée sur l'avenir du télescope du CERGA... La seule réalité étant le manque de moyens pour fonctionner, mais sans explications ni justifications autres que les bruits de couloirs et les opinions entendues au cours de discussions privées. Le budget de l'INSU a été voté globalement sans discussions sur ce cas... L'impression ressentie lors de discussions en commissions est assez floue et imprécise. L'on a le sentiment que chacun se soucie uniquement des compressions budgétaires qui le concerne personnellement.

Quoiqu'il en soit il y a bien eu engagement auprès de la Direction

Générale du CNRS, de faire des économies en astronomie pour arracher l'agrément de la participation au V.L.T. D'ailleurs, le Directeur Général, lors du Conseil Scientifique du 18 mars 1988, a adressé un satisfecit à la Communauté astronomique. Alors, quel choix de compression budgétaire significative a-t-il été fait ? Car la suppression du Schmidt ne suffira pas.

Voici succinctement quelques détails relevés dans le rapport de prospective de l'INSU publié en Janvier 1987, qui permettront de se faire une idée sur l'importance financière de ce projet gigantesque, dont on ne connaît pas encore toutes les implications:

- Le VLT correspond à la construction de quatre télescopes de 8m de diamètre capables d'observer dans 3 modes différents 1) de façon indépendante, 2) couplés de manière incohérente, ce qui conduit à une surface collectrice équivalente proche de celle d'un télescope de 16 mètres, 3) couplés de façon cohérente, la résolution angulaire est équivalente à celle d'un télescope de 100 à 150 mètres de diamètre par synthèse d'ouverture (interférométrie). Etudié depuis 1980 à l'ESO avec le concours de nombreux astronomes européens, ce projet aboutit actuellement à sa forme définitive. Sa réalisation débutera en 1989 et la mise en service des télescopes s'échelonnara entre 1993 et 1999. Dans les documents rédigés en 1986 le coût prévisible était évalué à 1,2 milliard de francs et la prévision de la participation de la France évaluait l'investissement sur 10/15 années à un montant de l'ordre de 350 millions de francs.

Dans son rapport de prospective l'INSU propose la comparaison du coût de ce projet au chiffre du patrimoine astronomique en France de 2 à 3 milliards. De même, cette étude compare le coût de fonctionnement prévisible pour le VLT de 10 à 20 millions/an à celui de l'astronomie française de 1 milliard par an .

On peut apprécier, malgré l'imprécision des prévisions ci-dessus, ajoutées aux fluctuations fantaisistes des monnaies internationales, que le coût d'un instrument national actuellement en fonction semble bien négligeable en comparaison de cet énorme projet. L'on a le sentiment en parlant de l'arrêt du Schmidt d'assister à un scandaleux gâchis...

Alain CLORENNEC
Section de Nice.

20.
REDEPLOIEMENT ET MOBILITE FORCEE.

La politique des sciences
de la Vie à Strasbourg.

pages 21-22

**TRANSFERT DU CDST A NANCY :
LE GACHIS.**

Le CDST :
champ d'expérimentation
de la politique
scientifique et sociale au CNRS.

pages 22 à 25

**RESTRUCTURATION DU CNRS
AUDIOVISUEL : UN EXEMPLE ELOQUENT.**

Restructuration rampante
du CNRS-Audiovisuel.

pages 26-27

AFFICHAGE, LEVIER DU REDEPLOIEMENT.

Le SNCI de Grenoble connaît
une situation singulière.

page 28

**COMMERCIALISATION N'EST PAS
VALORISATION**

Une SARL au service d'aéronomie
de Verrières.

pages 29-30

**PRIVATISATION - FILIALISATION -
PRECARISATION.**

A vendre !!!

pages 31-32

**PRECARISATION PROGRESSIVE
DE L'EMPLOI DANS LES LABOS.**

Thésards :
une situation qui se dégrade

pages 33 à 35

REDEPLOIEMENT ET MOBILITE FORCEE.

Le redéploiement à effectif en diminution conduit la Direction à exploiter toutes les difficultés rencontrées par les unités pour déstructurer et restructurer. Ainsi, dans les Sciences de la Vie, le développement de la Biologie Moléculaire se fait-il au prix du démantèlement de laboratoires de Physiologie, discipline sacrifiée délibérément par la Direction.

La politique des sciences de la Vie à Strasbourg.

1 – DÉMANTELEMENT DE LA PHYSIOLOGIE DÉVELOPPEMENT DE LA BIOLOGIE MOLÉCULAIRE

A Strasbourg, la politique de redéploiement des Sciences de la Vie a débuté il y a quelques années déjà.

Voilà au moins cinq ans que le CNRS a pris la décision de créer l'IBMP (Institut de Biologie Moléculaire des Plantes) qui a démarré en 1987.

Cette création s'est traduite par la construction d'un nouveau bâtiment, mais sans moyens supplémentaires en chercheurs et ITA. Le bâtiment devait se remplir avec des équipes venant d'un autre institut (IBMC - Inst. de Biol. Moléc. et Cellulaire), des chercheurs extérieurs (y compris étrangers) et des ITA venant de formations supprimées ou ayant demandé une mutation.

Parallèlement plusieurs laboratoires propres, formations associées et aides individuelles en Physiologie ont été supprimés ou démantelés depuis ces dernières années :

- le Centre d'Etudes Bioclimatiques (CEB) qui avait un très fort potentiel d'ingénieurs travaillant sur des outils techniques performants (informatique, chambres climatisées, etc.) ;
- le Laboratoire de Physiologie Comparée des Régulations (LPCR) qui était un laboratoire d'accueil pour tous les biologistes utilisant des marqueurs radioactifs ;
- plusieurs petites formations universitaires de Physiologie animale.

Le CNRS a profité de l'échec du projet de recherche du CEB (pas assez de chercheurs pour un outil dispendieux) et de conflits de personnes au LPCR. Cela s'est traduit au CEB par la création d'un labo mixte CNRS-INRS, mais avec départ de 12 ITA, et au LPCR par la réaffectation de 15 ITA.

Au CEB, les ITA, soutenus par le SNTRS, ont combattu pendant plusieurs années les projets de démantèlement du CNRS. Ces luttes ont permis le maintien d'un potentiel minimum (labo mixte), sans empêcher cependant le redéploiement d'une partie importante des personnels.

2 – LA MOBILITÉ FORCÉE DES ITA

La politique du CNRS était très claire : réaffecter tous les ITA de ces laboratoires de Physiologie dans des laboratoires de Biologie Moléculaire (IBMC, LGME, IBMP surtout).

Certains ITA ont été volontaires très tôt. Mais d'autres ne l'étaient pas. La Direction des Sciences de la Vie a alors, au mépris des règles statutaires, envoyé des lettres recommandées ordonnant à plusieurs collègues concernés de se rendre sans délai dans le laboratoire désigné. Certains n'ont pas eu le courage de résister. D'autres, avec l'aide du SNTRS, ont refusé et exigé l'application du statut, et souvent obtenu une mutation négociée (y compris dans un laboratoire différent).

D'une manière générale, l'affichage de laboratoires prioritaires et la quasi impossibilité de changer de département scientifique créent de grosses difficultés de négociations. Par exemple, certains agents ayant trouvé un laboratoire d'accueil à l'IN2P3 n'ont pas pu obtenir leur mutation et ont été contraints de rester en Sciences de la Vie.

Cependant, les collègues qui n'ont pas attendu les directives du CNRS et qui ont négocié suffisamment tôt leur réaffectation ont souvent pu obtenir leurs mutations dans les laboratoires qu'ils souhaitaient.

Les sections SNTRS sont intervenues chaque fois que c'était nécessaire.

En plus, actuellement, un laboratoire d'Ecologie Végétale est en train de disparaître. Sur les quatre ITA concernés, deux se retrouvent déjà à l'IBMP.

Roger MEENS
Section Strasbourg Fac.

TRANSFERT DU CDST A NANCY : LE GACHIS.

La décision de transférer le CDST à Nancy a été prise en dehors de toute considération scientifique, en appui à une décision politique au moment où l'application du Plan Acier portait un coup décisif à l'emploi en Lorraine.

Conçu sans projet scientifique, contre la volonté largement majoritaire des personnels, le transfert se solde d'ores et déjà par le gâchis des compétences qui assuraient la qualité du centre. Il compromet gravement le rôle qu'aurait pu jouer notre pays dans le domaine de l'information scientifique et technique.

Pour parvenir à ses fins, la Direction a eu recours à des méthodes dont on peut penser qu'elles sont la préfiguration de celles qu'elle emploiera pour toutes restructurations autoritaires.

**Le CDST :
champ d'expérimentation
de la politique
scientifique et sociale au CNRS.**

Le CDST : champ d'expérimentation de la politique scientifique et sociale au CNRS.

Il se passe au CDST des choses qui devraient hérisser le poil de tout ITA -ou chercheur- au CNRS.

- . Suppression d'un service public essentiel, dilapidation des fonds et des postes CNRS pour un projet politicien sans bases techniques et sans objectifs scientifiques précis,
- . Mutations et reconversions sans carotte mais avec bâton, de plus de 300 personnes qui ne demandaient rien,
- . Embauche et débauche sur une grande échelle (150-200 agents) de vacataires, agents sur contrats à durée déterminée (CDD), "vacataires permanents" payés comme s'ils étaient travailleurs à domicile, etc ..., dans des conditions de pagaille et d'illégalité qui inquiètent la DPAS elle même - c'est tout dire.
- . Lancement à grands frais d'études "bidon" qui arrosent des sous-traitants,
- . Mascarade d'une succession de responsables, de projets qui foirent, de fausses orientations, qui masque une casse bien réelle, elle.
- . Court-circuitage des instances représentatives (conseil de labo, commission ISD du comité national, conseil scientifique, ...)

etc...

Ce sont là des faits que nous allons détailler, mais auparavant, des questions essentielles devraient, nous semble-t-il, venir à l'esprit de tout agent du CNRS:

- ces problèmes concernent-ils seulement les ITA du CDST ?
- n'ont-ils aucune incidence sur les autres ITA du CNRS ?
- ne faut-il pas faire bloc pour empêcher l'administration de muter, reconvertir, embaucher, licencier et décider de la vie professionnelle des agents comme bon lui semble ?

Naturellement, les agents du CDST se sont défendus et continuent à le faire autant qu'ils peuvent; mais seuls ils n'empêcheront pas les dégâts. Ils ne peuvent rien contre ce que nous voyons déjà à l'oeuvre dans d'autres labos, c'est à dire le même genre de pratique autoritaire et souvent illégale qui se généralise peu à peu.

Nous espérons que ce cri d'alarme sera entendu.

1) Mutations arbitraires de agents titulaires. Précarisation extrême des personnels hors-statut.

1) personnel titulaire

28 avril 1984

sera muté en lorraine par décision de Mr Fabius.

18 mars 1985

le personnel du CDST apprend par les média qu'il sera muté en lorraine par décision de Mr Fabius. après près d'un an d'actions de grande ampleur le personnel CDST obtient une note écrite du CNRS:

- le départ à NANCY est volontaire.
- ceux qui ne désirent pas muter à NANCY auront au moins une proposition de réaffectation en Région Parisienne (article 46 maintenu par les titulaires).

observation : un soutien plus large de la communauté scientifique aurait permis de perdre moins de temps et d'énergie et aurait probablement modifié les autres aspects négatifs du projet.

mars 1985-janvier 1986

Une lutte incessante et très difficile, car le personnel CDST, ne pouvant seul empêcher un projet pourri, se décourage.

A partir de janvier 86, la Direction du CNRS aborde de front le problème crucial de l'avenir individuel des personnels du CDST. Les pressions de l'administration deviennent continues et multiformes. L'enjeu est de convaincre les agents qu'ils n'ont guère d'échappatoire: accepter d'aller à NANCY ou accepter la perspective d'une reconversion aléatoire, et sans aucune garantie du maintien de leur qualification, en région parisienne.

janvier 1986: manière douce: un responsable du CDST est chargé d'étudier les problèmes de reconversion ... à coups d'entretiens individuels avec les agents du CDST qui veulent bien s'y prêter. Echec.

mars 1986: tentative de reconversion "en force" par Papon qui nomme un ancien responsable syndical (J.C FARCY). Celui ci applique à la lettre une politique musclée * de prise en main individuelle avec pressions et chantages gradués. Nouvel échec.

janvier 1987: nouvelles tentatives plus enveloppées et plus habiles mais avec les mêmes objectifs *, par la nomination d'une "cellule de reconversion" au sein même de la DPAS.

Pendant toute cette période l'administration, malgré ce qui est affirmé et même écrit officiellement refuse toute négociation avec les syndicats, et tente de manoeuvrer le personnel au cours d'assemblées générales organisées à cet effet. La reconversion de plus de 300 ITA est ainsi censée se régler au coup par coup, sans plan global négocié, sans garantie collective et sans aucune transparence sur les menées de la Direction !

* exemples des méthodes employées:

--1) le bureaucrate chargé de la reconversion s'installe au siège de l'AD 1: au lieu de tenir permanence au CDST, il oblige les 300 agents à se déplacer pour un entretien individuel. Le but est de mettre chaque agent individuellement en condition et en position de demandeur.

--2) l'"entretien administratif" est en réalité une véritable "confesse", sur la vie personnelle notamment, assortie de pressions et de menaces du genre:

- . "puisque vous êtes célibataire, vous n'avez aucune raison de ne pas accepter la mutation pour Nancy"
- . "votre intérêt est d'aller à NANCY, nous donnons un contrat à durée indéterminée à votre mari, c'est plus sûr que son emploi actuel dans le privé"
- . "on vous a fait plusieurs propositions (sans rapport réel avec le profil de l'agent concerné) que vous avez refusé: attention vous risquez la mutation d'office, et si vous refusez encore ce sera le licenciement"

2) personnel hors statut

recrutement: lorsqu'un agent titulaire est réaffecté dans un autre laboratoire (tant bien que mal et souvent plutôt mal que bien, 130 personnes ont réussi à se "recaser" depuis janvier 1986), le CNRS embauche un remplaçant, appelé à devenir un "contractuel à durée déterminée" et payé, en attendant, sur vacations à des taux inférieurs à son salaire normal. Dans le meilleur des cas il y a régularisation après coup mais ce n'est pas systématique. La plupart du temps, le chef de service est incapable de préciser à l'intéressé si son contrat sera signé (le contrôleur financier, la DIST et la DPAS doivent donner leur aval), quand il sera signé et quelle en sera la durée. Lorsqu'un contrat est signé, il n'est pas rare qu'il soit de niveau inférieur à ce qui est dû en fonction des diplômes.

Les vacataires permanents

Le délai existant entre l'embauche et la signature du contrat offre aux chefs de services la possibilité de jolies magouilles: on embauche quelqu'un "en vue d'un CDD", on néglige (sans le lui dire) de transmettre pour lui une demande de contrat et on le maintient comme vacataire au delà des six mois réglementaires. On peut alors le licencier à n'importe quel moment sans problème (on a déjà un exemple d'un tel licenciement abusif). On a en tout cas de sérieux moyens de pression sur lui.

Renouvellement de contrat

L'agent dont le contrat arrive à échéance ne sait pas s'il sera renouvelé ou pas. L'administration ne respecte pas les textes.

Malgré les promesses (renouvellement des contrats jusqu'à la fermeture du centre, organisation de concours externes pour les CDD) l'administration renouvelle à la tête du client, pour des durées illégales et fait de vrais-faux avenants, etc ... Les agents dont le contrat a été renouvelé après coup n'est plus payé pendant une période de "réflexion" de l'administration. Ainsi, une dizaine de CDD ont perçu le 15 février, une "avance" sur leur salaire de janvier qui avait été suspendu ...

Section du C,D,S,T. Paris.



RESTRUCTURATION DU CNRS AUDIOVISUEL : UN EXEMPLE ELOQUENT.

La méthode utilisée par la Direction du CNRS pour restructurer les services du CNRS Audiovisuel illustre bien ses conceptions en matière de politique des personnels :
Projet élaboré sans concertation, mise en concurrence des personnels entre eux, pari sur les stratégies individuelles.

Restructuration rampante du CNRS-Audiovisuel.

Le CNRS, actuellement attaché à promouvoir les recherches et le savoir-faire de l'organisme vers l'extérieur (en particulier auprès des entreprises), met en place un groupement d'unités de service spécialisées en matière de communication. Ce groupement doit s'installer à Meudon-Bellevue dans les prochains mois. Il rassemblera le CNRS-Publications, un Atelier de l'écrit, le CNRS-Audiovisuel, le CNRS-Formation, un Atelier d'exploration (aide à la conception et à la réalisation de posters, maquettes, expositions, etc...), une cellule promotion et publicité. Il s'avère que ce projet, élaboré sans concertation avec les personnels, ni même information de ses conséquences sur la réorganisation du travail, les qualifications nouvelles requises, celles maintenues, n'est pas une simple concentration géographique de services relevant de la communication, mais une véritable dissolution des services actuellement existants et une organisation de services à Meudon avec des missions et une recreation différentes.

Ainsi le CNRS-Audiovisuel s'aperçoit qu'il n'est pas fait référence à la vidéo, qu'un certain nombre de travaux disparaissent. Mais leur inquiétude prend lorsqu'ils apprennent que des fonctions CNRS-AUDIOVISUEL sont affichées sur Minitel pour Meudon. Cette procédure signifie plusieurs choses :

- le service est transféré, mais le personnel est réembauché un à un, en concurrence avec d'autres agents, qui dans l'ignorance du fond de l'affaire, peuvent se présenter sur un de ces postes; il y a là de fait séparation entre le service et les agents, c'est un véritable défi qui est lancé aux personnels et sans doute un test de la part de la direction;
- les fonctions affichées ne recouvrent pas en profils, en niveaux et en nombre celles actuellement mises en oeuvre; entre autres 25 postes sont affichés, mais 35 agents travaillent actuellement dans ce service, qu'advient-il des 10 autres (voire plus si des agents d'autres laboratoires sont finalement acceptés)?

-il y a tentative de diviser les personnels et de favoriser les stratégies individuelles, volonté d'instaurer la concurrence entre les agents; il s'agit d'imposer à la direction qu'elle informe le personnel, qu'elle établisse une véritable concertation avec l'ensemble du personnel en place et ses repré-

sentants, qu'elle élabore avec lui une véritable politique de l'audio-visuel;

-enfin on assiste bien à une casse de l'entité audiovisuelle dans sa cohérence: la mise en cause de certains métiers tels ceux de réalisateurs -pourtant reconnus dans une BAP- les techniciens vidéo, les monteurs en négatif est associée à une perte de maîtrise pour le service et ses personnels et à une volonté de mettre les compétences et savoir-faire des personnels audiovisuels à la disposition de réalisateurs extérieurs.

Le personnel est également soucieux d'informer leurs utilisateurs, les chercheurs, de la situation et de méthodes autoritaires de la direction et si possible de les mobiliser pour la défense d'un outil certes perfectible mais qui a fait ses preuves.

Enfin, une demande d'entrevue a été adressée à Morvan et Delacote, avec les représentants syndicaux.

Annick KIEFFER
Elue à la Commission transversale
Information Scientifique et Diffusion.

COTISATIONS

PENSEZ A PAYER
VOS COTISATIONS AVANT
LES VACANCES.
RETOURNEZ-NOUS VOTRE
TALON DE CARTE
1988

AFFICHAGE, LEVIER DU REDEPLOIEMENT.

La Direction du CNRS a décidé de redéployer les effectifs en utilisant à outrance la politique de l'affichage.

Les conséquences ne se font pas attendre dans les laboratoires qui n'obtiennent pas de postes pour compenser les départs.

Aucun laboratoire n'est à l'abri de ce redéploiement sauvage. Ainsi le fonctionnement du SNCI de Grenoble est-il compromis à terme.

Le SNCI de Grenoble connaît une situation singulière.

Le Service National des Champs Intenses, laboratoire de pointe ou plutôt service de Haut Champ Magnétique (il détient le record du monde des Hauts Champs - 31,5 Teslas dans 50 millimètres) très apprécié dans nos milieux scientifiques, laboratoire franco-allemand que la Direction du CNRS veut transformer en Unité Mixte, bref tous les atouts sont réunis pour que rien n'enraye un si bel outil.

Pourtant, le Service National connaît aujourd'hui une situation extrêmement précaire: son potentiel d'ITA s'effrite au point de menacer le bon fonctionnement des installations.

Aujourd'hui (26 avril) trois agents sont partis et ne sont toujours pas remplacés. Un poste a été supprimé, un autre créé.

1) T1 muté à Montpellier - le poste est supprimé

Activité professionnelle: responsable des alimentations électriques des bobines à Hauts Champs (poste essentiel)

2) SAR 1 Secrétaire du laboratoire (déjà déficitaire en personnel administratif).

le laboratoire a deux postes prévus, un SAR 3 à l'affichage non pourvu, un AAR ouvert aux concours interne

3) AI demande à muter, il part au 1er mai. Il occupait un emploi important (responsable des installations de liquéfaction d'Hélium pour l'aimant résistif). Un poste est à l'affichage.

Il est remplacé dans sa fonction par un technicien de laboratoire. L'équipe de recherche perd un T1.

4) T3 demande à muter: la Direction du laboratoire donne un avis défavorable, le Directeur Scientifique semble refuser cette mutation (?)

La CGT s'adresse aux personnels avec une pétition. La CFDT: nous ne défendons que la mutation pas le remplacement !

Nous en sommes là aujourd'hui, il faut ajouter que trois agents sont candidats à des concours internes et que s'ils réussissent....

En conclusion

Il nous faut bien maîtriser toutes les cartes de cette politique de mutation, bien l'expliquer aux personnels qui ne recherchent que leur intérêt. Si cette politique aveugle continue, elle va complètement déstabiliser les équipes, les laboratoires et à terme le CNRS. Il est possible en effet de préserver le droit des agents à pouvoir obtenir leur mutation sans contrainte. Cela passe par l'organisation d'une concertation entre les personnels et la Direction pour déboucher sur des mesures concrètes permettant
. d'accélérer les recrutements
. de reclasser sur place les personnels déclassés.

Joël CHOISY
Section Grenoble
Polygône.

COMMERCIALISATION N'EST PAS VALORISATION

La Direction du CNRS fait du recours à l'individualisme un des ressorts de la mise en oeuvre de sa politique.

Appliqué à la valorisation, cela se traduit par l'encouragement donné à des responsables d'équipes à commercialiser directement le résultat de leur recherche ou de leur savoir-faire sans contrepartie pour le CNRS, à leur seul profit, au détriment de la mission de recherche de leur équipe.

Une SARL au service d'aéronomie de Verrières.

On apprend en octobre 87 que deux chercheurs du SA ont créé une SARL (en réalité des membres de leur famille, non-fonctionnaires) dénommée LIDARAY, au capital social de 50 000 F, pour une durée de 50 ans, ayant pour objet : "la réalisation de sondages laser (lidars Rayleigh), leur mise en oeuvre et l'exploitation des mesures de structure d'atmosphère faites à l'aide de ces instruments".

La raison invoquée est la passation ultra rapide d'un marché avec la DEN (armée) pour l'installation d'une station lidar sur le navire militaire "Poincaré".

Le SA a acquis dans ce domaine un savoir-faire au cours de 15 ans d'expérience, en particulier une équipe (qui a naturellement gagné et perdu des membres sur ce laps de temps). Cette SARL est créée au départ pour faire le travail normal du laboratoire, une campagne d'observations en collaboration avec un organisme d'état (l'armée en l'occurrence), la conception et la mise en oeuvre d'un instrument, la participation au dépouillement des résultats. La fabrication est sous-traitée à l'industrie, comme pour d'autres expériences, mais le personnel est bien celui du laboratoire :

- responsables scientifiques : les chercheurs "propriétaires" de la SARL, agents titulaires du CNRS,

- ingénieur en chef du projet : sur contrat à durée déterminée INSU, "mis à disposition de la SARL par l'INSU",

- ingénieurs et techniciens : des ingénieurs et techniciens du laboratoire à titre de "consultants" mais consultants d'eux-mêmes puisqu'ils sont les seuls sur

l'expérience, la SARL n'ayant aucun personnel de cette qualification,

- support technique de base (secrétariat, reprographie, informatique, téléphone,...) : ceux du laboratoire, puisque la SARL n'a rien de tout cela, ni local, ni personnel, ni matériel, rien, si ce n'est un compte en banque.

Des chercheurs du laboratoire, mettant à profit (c'est le cas de le dire) le savoir accumulé par le CNRS, créent donc une SARL dans le but de réaliser un projet de 20 MF HT dont ils sont les responsables scientifiques. Ce projet nécessite un contrat "d'autorisation de commercialisation de savoir-faire du CNRS par cette société". Il ne s'agit donc pas de transfert à l'industrie privée de résultats de recherche publique, ce qui est un sujet dont on peut débattre mais qui n'a rien à voir ici. Il s'agit bien de la réalisation, par une équipe du SA du CNRS (9 personnes), d'un instrument sous la responsabilité du CNRS, mais avec commercialisation par une société privée créée par les dits responsables scientifiques !

Notons qu'au départ, dans la proposition rédigée par ces deux chercheurs, la SARL prévoyait sur un budget de 20 MF, 1,37 MF de frais de gestion et 1,2 MF "de compléments de salaires pour les personnes de l'équipe concernée par le projet pour la période du 1.10.87 au 31.12.88" (pour donner une idée, cela aurait fait pour chacun des 10 concernés, 120 KF -12 millions de centimes-). Devant les remous suscités, les auteurs ont ensuite rectifié cet aspect : "pour éviter la disparité de salaire que certains ont craint de voir s'instaurer au laboratoire, nous suggérons qu'une prime exceptionnelle provenant de cette contribution contractuelle soit uniformément distribuée à tout le personnel

ITA du laboratoire en fin de projet, à l'exclusion de tout autre supplément de salaire".(1)

La section SNTRS-CGT du groupe de laboratoires, avec les sections SNCS-FEN et SGEN-CFDT, a appelé le personnel à une assemblée générale pour analyser cette affaire et la combattre. Le tract d'appel faisait le parallèle avec le secteur privé dans les hôpitaux publics.

Il apparut alors que la direction du CNRS, la direction du secteur TOAE et, particulièrement la direction de la valorisation, encourageaient vivement ce projet, quitte à passer allègrement par dessus toutes les instances, y compris la direction du SA. Ainsi, un dossier inventeur ANVAR, proposant une autorisation de commercialisation d'un savoir-faire du SA au bénéfice de la SARL LIDARAY, fut établi avec l'aide de la D.VAR du CNRS sans même consulter la direction du laboratoire.

Cette affaire a fait grand bruit à Verrières et dans le secteur TOAE, mais peu de gens en ont fait une analyse froide, en particulier du rôle de la direction du CNRS.

Depuis novembre, les choses ont sensiblement évolué : la SARL n'a finalement pas eu la maîtrise d'oeuvre qui a été donnée à un industriel, la SESO, filiale de BERTIN. Plus aucun papier n'est sorti publiquement, mais la SARL conserverait le développement des logiciels (ce qui concerne la savoir-faire de l'équipe du SA). La direction du laboratoire a demandé une négociation sur la commercialisation du savoir-faire au directeur du secteur TOAE "car le travail a été fait collectivement et ne doit pas être donné à des intérêts privés". A notre connaissance, le directeur de TOAE n'a pas répondu à ce jour.

De son côté, la direction de la valorisation poursuit sa tâche : elle a proposé des contrats, dont un de coopération entre le SA et la SARL que la direction du SA a refusé de signer tant il représentait une exploitation du laboratoire.

La SARL a embauché un informaticien (droit privé évidemment). Il n'y a plus de consultants de la SARL mais des membres du SA peuvent être consultants de SESO.

Comme l'a dit un responsable du laboratoire : "dans six mois, le CNRS criera victoire en annonçant qu'il aura favorisé la création de 100 entreprises de ce genre, mais pratiquement pas d'emplois auront été créés..."

A suivre, avec attention, car le recul ne touche pas le fond de l'affaire : il s'agit, sous des formes multiples et variées, de mettre le potentiel, le savoir-faire, etc..., du CNRS au service du privé. Et, comme nous l'avons remarqué, la direction du CNRS est à l'avant-garde dans ce domaine.

Verrières, le 9 février 1988.

(1) ce n'est pas d'ailleurs la solution : si des crédits existent pour des primes exceptionnelles, ils doivent être versés au niveau NATIONAL pour, premièrement donner aux ex 1B et 1Bbis le taux statutaire, deuxièmement satisfaire la revendication des 16% pour TOUS. Bien évidemment, au niveau d'un seul laboratoire il n'y a pas de solution "équitable", la défense du salaire résultant du contrat collectif qu'est le statut et la grille étant contradictoire avec des solutions "individuelles" ou propre à un laboratoire.

Philippe BOUYRIES
Section SNTRS-CGT des Laboratoires
de Verrières.

PRIVATISATION - FILIALISATION - PRECARISATION.

Sous prétexte de valorisation, le Ministère des Universités pousse à la privatisation des services présumés rentables. En fait, cela conduit à détourner des services de leurs véritables missions, et se traduit par la précarisation des emplois. Le projet de filialisation de l'Observatoire est significatif de cette volonté.

A vendre !!!

Jusqu'à présent il n'était question que de LOUER certaines parties de l'Observatoire (la salle CASSINI à Paris) pour des expositions diverses (LES TROIS SUISSES, BORDAS, PRISUNIC, CERAUTI ...) afin de financer la rénovation de cette salle. La direction de l'Observatoire s'apprête à franchir une étape supplémentaire:

A un prochain Conseil d'Administration de l'Observatoire va être soumis un projet de création d'une:

FILIALE de l'Observatoire.

Ce projet bien dans la ligne actuelle : privatisations tous azimuts, autofinancement des universités... est présenté par la direction de l'Observatoire dans un souci de "valorisation".

Parmi les objectifs annoncés pour cette société nous relevons:

- " ...promouvoir la distribution des productions de l'Observatoire au sens large du terme et de diffuser en les rentabilisant les produits de certains travaux qui y sont menés....
- adopter une politique commerciale de vente de produits et services.
- offrir une possibilité souhaitable de diversification du recrutement des personnels sur contrat de droit privé soit sur le budget même de la filiale soit lorsque des organismes publics ou privés souhaitent mettre certains personnels à la disposition de la filiale en les rémunérant.
- en cas de succès faciliter à certains égards une politique d'investissement dans le domaine de l'infrastructure et des supports de la recherche en vue d'assurer et de favoriser le développement des activités scientifiques de l'Observatoire....."

Nous réaffirmons que le transfert des connaissances, la popularisation et la valorisation devraient être des tâches essentielles qui constituent la justification de nos activités professionnelles.

La commercialisation, la privatisation, la recherche de bénéfice sont incompatibles avec le développement de ces tâches. Ces trois notions sous entendent le secret industriel ; l'orientation des recherches selon le critère du "mieux disant".

commercial et le détournement implicite des moyens publics et ont déjà conduit à des interdits professionnels.

L'indemnisation des frais liés à la fourniture de produits découlants de nos orientations scientifiques est fondamentalement différente de l'orientation de la recherche vers la fabrication de produits "rentables".

Des que les personnels de la recherche bénéficient d'un statut de titulaire on voit se mettre en place des "corps parallèles" sans garanties (embauches temporaires sur le budget de l'établissement , vocations...).

Cela constitue une attaque supplémentaire au statut de titulaire.

En outre les personnels titulaires qui seraient détachés ou mis à la disposition de cette filiale n'auraient aucune garantie de réintégrer leur lieu de travail d'origine.

Ce projet de création d'une FILIALE de droit privé s'inscrit directement dans le contexte actuel de PRIVATISATION et de PRECARISATION de l'emploi qui d'après certains seraient les conditions nécessaires au développement économique!!! Les "effets bénéfiques" de cette politique tant sur l'emploi que sur l'économie de la nation n'ont pas l'air d'apparaître clairement!

Plutôt que de se battre pour obtenir des postes statutaires même si cette bataille est difficile , on propose de recréer un volant de hors statuts.

Dans ce projet de création d'une filiale nous ne voyons que des éléments négatifs tant pour les personnels que pour la recherche fondamentale.

Dans un premier temps nous incitons l'ensemble des personnels de l'Observatoire à s'opposer à la création de cette filiale , par exemple en s'adressant aux membres du Conseil d'Administration pour leur exposer leur opposition à ce projet.

A quand TAPIE volant au secours de l'Observatoire ?

Section SNTRS-CGT et UNSES-CGT
Observatoire de Paris.

PRECARISATION PROGRESSIVE DE L'EMPLOI DANS LES LABOS.

La mise en concurrence des laboratoires sur fond de pénurie conduit ceux-ci dans une course effrénée à la "production scientifique" pour "sortir du lot" et drainer ainsi les crédits qui font cruellement défaut à leur fonctionnement.

La tendance est ainsi à l'accueil croissant de thésards alors que les moyens de leur encadrement ne suivent pas.

Dès lors, les conditions de formation par la recherche se détériorent gravement et mettent peu à peu les équipes dans l'incapacité de remplir réellement leurs missions.

Des glissements s'opèrent dans certaines unités où il n'est pas rare de voir des thésards pallier en partie le nombre insuffisant d'ingénieurs ou de techniciens.

On assiste ainsi à une précarisation progressive de l'emploi dans les laboratoires où les TUC, boursiers, hors statuts occupent peu à peu des fonctions qui devraient faire l'objet de recrutement sur le statut de titulaire.

T h é s a r d s : une situation qui se dégrade

Le nombre des thésards dans les labos augmente

En juillet 87, la direction du SPI a publié des états statistiques concernant le bilan des thèses soutenues dans le département. La conclusion principale de cette étude réside en une importante augmentation du nombre des étudiants - thésards de nos laboratoires. 799 thèses soutenues en 1985 contre 635 en 1981, soit une augmentation de 25%. Si les thésards français représentent toujours la majorité (60% environ), l'augmentation des thésards étrangers présents dans nos laboratoires est sensiblement plus rapide que celle des français.

Dans la même période (81 à 85), le taux d'encadrement des thésards a sensiblement diminué. En 1981, on comptait 2,22 Docteurs d'Etat par thèse soutenue, contre 2,08 en 1985: soit une baisse de près de 10%. Remarquons que pendant cette période le CNRS a continué d'embaucher des chercheurs, c'est à dire que le nombre de Docteurs d'Etat présents dans les labos a également augmenté. Mais cela n'a pas été le cas pour les personnels ITA, puisque dans le SPI, comme ailleurs, il y a eu stagnation, voire baisse du nombre de personnels techniques et administratifs.

En clair, l'encadrement technique des étudiants a baissé et la charge de travail pour les ITA (comme pour les chercheurs mais en moindre proportion) a sensiblement augmenté (+25%). Ce que les travailleurs du CNRS ressentent tous est donc confirmé par les chiffres. Il ne

semble pas que dans les autres départements scientifiques , la situation soit meilleure .

La situation des thésards se dégrade

Dans la même période la situation des thésards dans les labos s'est nettement dégradée . Après une légère augmentation du montant des bourses en 81-82 , le pouvoir d'achat de celles-ci a stagné , voire baissé . Et avec d'importantes différences , de près de 8000 F pour les bousiers CIFRE , CNES , certaines bourses industrielles à rien ou presque pour certains étudiants étrangers . Pour les BDI-CNRS trois taux de financement par ordre décroissant : cofinancement industrie (8000 F), cofinancement régional (7500 F), BDI pures (7000 F) . Les bourses MRES , les plus nombreuses sont elles à environ 4500 F.

De plus le financement de la troisième année de thèse qui était presque toujours automatique il y a 2 ou 3 ans , n'est maintenant accordée qu'avec parcimonie (44% des bourses seulement ont été prolongées en 1987) . Au bout de trois ans , ils doivent passer leur thèse et au revoir !

Ajoutons à cette énumération une nouvelle catégorie : les allocataires d'enseignement . Après avoir supprimé le corps des assistants en 1984 , ne voulant pas embaucher des enseignants en nombre suffisant , le gouvernement de l'époque a créé cette nouvelle catégorie d'étudiants surexploités : en plus de leur travail de recherche ils ont à assurer un service d'enseignement équivalent à celui des anciens assistants (280 heures TP par an 6 131,91 F/mois).

Quelles sont les conséquences concrètes pour les équipes d'une telle situation .

Disons d'abord qu'une telle augmentation de la productivité scientifique apparente s'est néanmoins faite avec l'embauche de techniciens officieux : TUC , hors statuts , rarement payés par le CNRS, mais plutôt par les Université ou par des associations loi 1901 . Ce qui renvoie à toute les analyses du SNTRS-CGT sur la précarisation de l'emploi et le démantèlement à terme du statut de titulaire .

Il existe toutefois de nombreux exemples où l'on sait pertinemment que les thèses baissent de niveau . Qui ne connaît pas le mémoire de thèse édité au nombre minimum d'exemplaires et que l'on n'envoie à personne (cela n'est pas toujours de la responsabilité de l'étudiant) .

Pour être dans une dynamique du financement de leur recherche , les directions de labos , les chercheurs , les enseignants sont pour la plupart prêts à accueillir toutes sortes de boursiers , stagiaires etc . Rares sont les labos qui refusent d'accueillir des étudiants qui n'auront pas le minimum pour subvenir et qui devront donc trouver toutes sortes de petits boulots .

Pour corriger la dureté de politique gouvernementale , il existe des situations très diverses . Depuis certains labos de sciences humaines qui encouragent leurs étudiants à s'inscrire comme travailleurs indépendants pour pouvoir les rémunérer sur contrats au coup par coup ; jusqu'à d'autres bien insérés dans les universités qui complètent les bourses insuffisantes par des heures d'enseignement , par des missions bidons effectuées par les chercheurs qui reversent alors les frais de mission en sous main à leur étudiant .

Les labos " riches " ont les contrats qui leur permettent de payer les boursiers pendant leur troisième année de thèse . D'autres classent les étudiants , suivant des critères sociaux (maladie) ou scientifiques (manips "lourdes ") . Pour quelques labos du SPI qui complètent les bourses des étudiants étrangers au SMIC , ou d'autres qui alignent les revenus des étudiants français (tiens pourquoi seulement ceux-ci) à 7000 F par mois ; combien d'autres se contentent de subir la situation.

L'objectif politique de former un plus grand nombre d'étudiants par la recherche , afin de fournir des cadres aux entreprises , se fait au moindre frais , en testant tout ce qui est possible pour individualiser les coûts salariaux . Les effets pervers d'une telle politique ne pèsent pas que sur les étudiants mais également sur les labos et les personnels. Sur les labos en les incitant à développer leur politique de contrat , ou bien en les amenant à ne choisir que des sujets de recherche sûrs , capable d'aboutir en 2 ans . Quant aux personnels , on compte sur leur esprit de solidarité , pour passer plus de temps avec les étudiants , pour monter plus vite les manips, pour taper plus vite les thèses ou les articles .

Une telle situation ne peut durer que parce qu'on sait que les étudiants , de passage , ne pourront pas s'organiser pour se défendre collectivement et que l'on espère que les organisations syndicales ne sauront pas se saisir de ce problème .

Alors la riposte n'est-elle pas dans notre camp ?

Daniel STEINMETZ
Section INP Toulouse.

• 24 heures sur 24 •
APPELEZ :
REpondeur CNRS : 16.(4).69.07.50.05.
REpondeur INSERM : 69.07.30.11.

Compte rendu de l'entrevue
avec Monsieur Feneuille
du 29 avril 1988

Notre syndicat a rencontré Mr FENEUILLE le 29 Avril 1988.

Dans notre intervention, nous lui avons rappelé les problèmes que nous avons sur la politique scientifique qui est menée au CNRS.

Notamment :

- . autoritarisme des Directions Scientifiques et des Administrations Déléguées.
- . le CNRS "agence de ressources"
- . fonctionnement du Comité National
- . rôle des élus ITA
- . budget 89
- . emploi ITA.

--- Mr Feneuille nous a répondu qu'il n'avait pas donné d'instructions aux Directions scientifiques allant dans un sens autoritaire, il pense que le Comité national doit être le plus indépendant possible et que les directions scientifiques doivent être modestes devant celui-ci. Il affirme qu'il ne prendra pas de décisions autoritaires contre l'avis du Comité National et qu'il suivra son avis. Il pense qu'il faut redistribuer les cartes et être plus rigoureux sur les laboratoires propres. Il faut redistribuer les laboratoires qui ne sont plus dans le coup et aider les équipes qui naissent.

--- Quant au CNRS "agence de ressources" il répond "oui, une partie du CNRS doit soutenir les laboratoires universitaires, en moyens et en hommes".

--- Concernant le budget 89, Mr Feneuille ne transigera pas avec une règle absolue, il ne mettra pas sur la place publique ce qu'il va dire au gouvernement.

Par contre, sur l'orientation, elle sera la même qu'en 88, à savoir:

- a) attirer les jeunes vers la recherche et ceci par tous les moyens: postes, BDI, Bourses... Il ne faut surtout pas de rupture dans le flux.

b) faire que dans chaque discipline soit préservée la compétitivité des meilleurs laboratoires. La France doit être la meilleure dans toutes les disciplines.

c) éviter la fermeture du CNRS sur lui-même, il faut l'ouvrir aux universités, aux entreprises, à la culture, ainsi qu'aux grandes institutions économiques.

d) développer le rôle du CNRS en information scientifique et technique.

e) réconcilier l'opinion publique avec sa recherche.

Enfin il faut environ 400 à 800 jeunes par an pour avoir un fonctionnement idéal.

Nous devons réfléchir aussi aux métiers de la recherche qui peuvent augmenter en productivité, il faut faire travailler les hommes et les femmes autrement.

- Selon Monsieur Feneuille le dossier emploi ITA est le plus difficile à défendre. Il faut rééquilibrer les dépenses personnels et hors personnels.

Nous ne pouvons pas continuer à supprimer des postes ITA, pour 88 le gel des emplois est de un sur deux alors qu'en 87 il était de un sur quatre, il faut inverser la tendance actuelle.

- Il faut une grosse formation pour la recherche des gens de l'industrie, c'est une de nos missions la plus importante. Les BDI doivent être élargies à tous les secteurs.

- Pour les TUC, il affirme que ce n'est pas la politique de la maison. Quant aux contrats à durée déterminée, il pense qu'il y a des cas où c'est nécessaire, mais il faut être prudent.

Un premier commentaire:

Entre les déclarations et les réponses faites par le Directeur Général et la réalité d'aujourd'hui il y a un fossé.

Il en est resté aux déclarations d'intention sans jamais aborder la question des moyens. Contrairement à ce que déclare Mr Feneuille, il y a bien autoritarisme croissant de la part des Directeurs Scientifiques, en particulier. L'expérience du Comité National est là pour le démontrer. De même que leur manière de réaffecter les personnels au mépris des règles que la Direction elle-même s'est fixés.

Il réaffirme à nouveau sa volonté de préserver la compétitivité des meilleurs laboratoires (ce qui suppose des difficultés croissantes pour tous les autres).

Il parle de développer l'information scientifique et technique, à un moment où les décisions prises par le Ministère et la Direction conduisent au sacrifice des savoir-faire acquis par les personnels du CDSI et du CDSH. Il parle d'augmenter la productivité, sans aborder là non plus la question des moyens nécessaires; reconnaissance des qualifications, reclassement, et moyens pour une véritable modernisation.

Sur l'emploi ITA, là aussi le Directeur Général en reste à des déclarations générales, "dossier difficile à défendre", "on ne peut pas continuer à supprimer des postes d'ITA", sans parler des propositions de la Direction pour sortir de la situation actuelle.

De plus le gel d'un poste ITA sur deux en 1988 (au lieu de quatre en 87) ne présage rien de bon et risque, à nouveau, de préparer des suppressions de postes.

Concernant les TUC, la réponse du Directeur Général ne manque pas de surprendre. N'est-il pas au fait de ce qui se passe dans les laboratoires où le recours aux TUC se fait de plus en plus aujourd'hui jusqu'au cas extrême: remplacer tous les postes d'ITA d'un laboratoire ? Ne sait-il pas que certains laboratoires créent des associations "loi 1901" pour recruter encore plus de TUC, et que l'on assiste actuellement à des recrutements sous cette forme de personnes titulaires de CAP ou de BTS ?

Cela serait surprenant ! Si ce n'est pas "la politique de la maison", cela y ressemble tout de même !

Le temps a ensuite manqué pour aborder dans le détail de nombreuses autres questions. Une rencontre avec la DPAS devrait avoir lieu assez rapidement pour poursuivre la discussion sur ces questions.

Le Directeur Général a indiqué toutefois que sur la question de l'emploi ITA il était prêt à avoir un débat avec les organisations syndicales (nous demandons un tel débat avec la Direction depuis plus de deux ans).

Il a précisé aussi à propos des concours que la taxe de 150 frcs sera appliquée pour les concours qui vont s'ouvrir, mais "il ne fera payer qu'une fois dans le cas de plusieurs candidatures d'une personne à un même corps". Il a aussi indiqué que les frais de transports des candidats pour les concours internes seraient à la charge du CNRS.

Les réponses apportées par Mr Feneuille se situent tout à fait dans l'orientation définie par le gouvernement. Elles ne peuvent satisfaire les chercheurs et ITA du CNRS.

NOUS APPELONS LES SECTIONS DU
SNTRS-CGT A ORGANISER DES
ASSEMBLEES GENERALES DE
PERSONNELS POUR LES INFORMER
DE LA SITUATION ET LES
APPELER A PARTICIPER A LA
JOURNEE NATIONALE D'ACTION
ORGANISEE PAR LE SNTRS-CGT
LE 23 JUIN.

18 mars 88

PRIME DE PARTICIPATION A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

1er semestre 1988

- TABLEAU I -

GRADE	TITULAIRES				CONTRACTUELS						
	PRIME MOYENNE (3/3)	1/3 MODULABLE (1/3)	MONTANT EXCEPTIONNEL	PRIME MAXIMUM	PRIME EXCEPTION.	CATEGORIE	PRIME MOYENNE BRUTE (3/3)	1/3 MODULABLE BRUT (1/3)	MONTANT EXCEPTION. BRUT	PRIME MAXIMUM	PRIME EXCEPTION.
IRO	15801.28	5267.09	28639.82	29627.40	4441.10	** 0A	17312.32	5770.77	31378.58	32460.60	48690.90
IR1	13642.64	4547.55	24727.29	25579.95	38369.93	** 1A	14959.36	4986.45	27113.84	28048.80	42073.20
IR2	10339.92	3446.64	18741.11	19387.35	29081.03	** 2A(7A9ech)	11354.48	3784.83	20580.00	21289.65	31934.48
IE1	7120.82	2373.61	11189.86	12207.12	18310.68	** 2A(1a6ech)	11354.48	3784.83	14193.10	17031.72	25547.58
IE (ex 3A)	9713.92	3237.97	12142.40	14570.88	21856.32	** 3A	10642.08	3547.36	13302.60	15963.12	23944.68
IE2 (ex 1B-1Bbis)	6993.66	2331.22	11317.02	12207.12	18310.68	** 1B	7673.94	2557.98	7673.94	10231.92	15347.88
IE2	6993.66	2331.22	11317.02	12207.12	18310.68	** 1Bbis	7123.50	2374.50	7123.50	9498.00	14247.00
AI	6103.56	2034.52	6103.56	8138.08	12207.12	**					
T1	5585.46	1861.82	5585.46	7447.28	11170.92	** 2B	6119.76	2039.92	6119.76	8159.68	12239.52
T2	4986.48	1662.16	4986.48	6648.64	9972.96	**					
T3	4986.48	1662.16	4986.48	6648.64	9972.96	** 3B	5472.18	1824.06	5472.18	7296.24	10944.36
AJT1	4241.70	1413.90	4241.70	5655.60	8483.40	**					
AJT2	4241.70	1413.90	4241.70	5655.60	8483.40	** 4B	4614.12	1538.04	4614.12	6152.16	9228.24
AGT1	4144.56	1381.52	4144.56	5526.08	8289.12	** 5B	4452.18	1484.06	4452.18	5936.24	8904.36
AGT2	4144.56	1381.52	4144.56	5526.08	8289.12	** 6B	4015.08	1338.36	2007.54	4015.08	6022.62
						** 7B	3917.94	1305.98	1958.97	3917.94	5876.91

18 mars 1988

INDEMNITES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

- TABLEAU II -

TITULAIRES		CONTRACTUELS			
GRADES	PRIME MINIMALE (2/3)	PRIME MAXIMALE	CATEGORIES	PRIME MINIMALE (2/3)	PRIME MAXIMALE
INDEMNITE FORFAITAIRE					
CAR1	3660.00	5490.00			
CAR2	3660.00	5490.00	0D	3660.00	5490.00
AAR PRINC.					
AAR1	3660.00	5490.00			
AAR2	3660.00	5490.00	1D	3660.00	5490.00
SAR1	3660.00	5490.00	2D	3660.00	5490.00
SAR2	3660.00	5490.00	(indice >= 347)		
SAR3	3660.00	5490.00	3D	2928.00	4392.00
*(indice >= 341)					
HEURES SUPPLEMENTAIRES					
SAR3	3660.00	5490.00	2D	3660.00	5490.00
*(indice < 341)					
AJA1	2827.80	4241.70	3D	2928.00	4392.00
*(indice < 341)					
AJA2	2827.80	4241.70	4D	2861.33	4292.00
*(indice < 341)					
AOA1	2763.04	4144.56	5D	2861.33	4292.00
AOA2	2763.04	4144.56	6D1a	2876.72	4016.08
AOB1	2763.04	4144.56			
AOB2	2763.04	4144.56	6D	2876.72	4016.08

Cotisations!
ET POURQUOI PAS LE P.A.C. ?

Si vous avez décidé d'opter pour le PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DES COTISATIONS demandez le formulaire ci-contre à votre trésorier ou au Syndicat national si vous êtes isolé.

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de sa part à notifier au teneur de compte ou créancier.

Le présent formulaire est divisé en deux parties :

1. NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

2. DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

3. COMPTE A DEBITER

4. NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

5. SIGNATURE

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à transfert de droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 30 de l'A/RD de la Commission Information et Libertés.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

REPLIER LES ENDOITS MARQUÉS D'UN ASTÉRISQUE. LE RESTE SERA FAIT AUTOMATIQUEMENT.

INDICER CHOS

catégorie : ou

corps et classe :

quotité : (temps-partiel)

N'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

Je soussigné l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce créancier, et en situation de normal, des prélèvements sur le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de compte. Je révoquerai le présent directement avec le créancier.

1. NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

2. NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

3. COMPTE A DEBITER

4. NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

5. SIGNATURE

JOINDRE VOTRE R.I.B.

Pour mieux vous défendre :
(en douze versements...)

Optez pour le Prélèvement Automatique de vos cotisations !

En réglant régulièrement votre cotisation syndicale vous facilitez le travail des collecteurs et trésoriers et vous donnez au Syndicat les moyens dont il a besoin pour développer son activité.

Adressez-vous à VOTRE COLLECTEUR ou TRÉSORIER, il se fera un plaisir de vous donner tous les renseignements nécessaires.